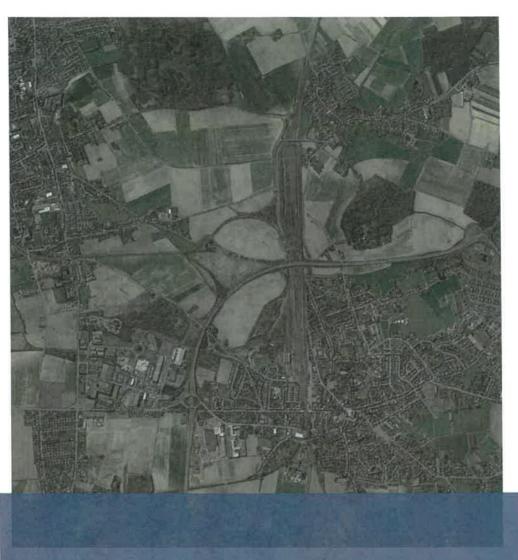
TERRALTO ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS

Rapport d'étude



Etude préalable relative à

l'impact

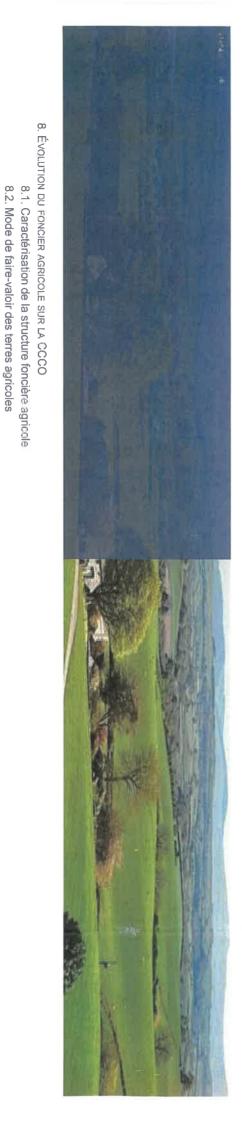
sur l'économie agricole

Projet d'implantation d'un bâtiment à vocation économique (transport et logistique) à proximité de la gare de triage de Somain









9. FOCUS SUR LES 2 EXPLOITATIONS IMPACTÉES

8.4. État des lieux des consommations foncières – périmètre rapproché

8.3. Artificialisation des sols entre 2009 et 2021 de la CCCO

9.1. 2 exploitations aux profils différents

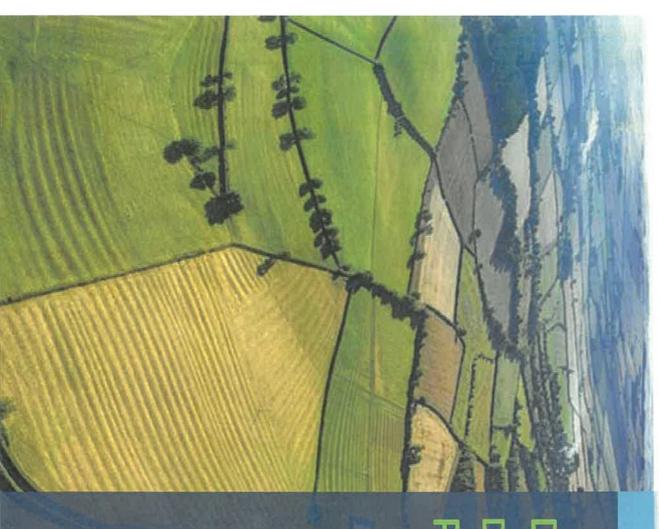
9.2. Zoom sur les productions primaires des exploitations impactées9.3. Les acteurs économiques en lien avec les exploitations impactées

PARTIE 5 – PROPOSITION DE MESURES DE COMPENSATION COLLECTIVE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE 1. MÉTHODOLOGIE DE CONCERTATION AVEC LES AGRICULTEURS DU PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉE 2. LES RÉSULTATS DE LA RÉUNION DE CONCERTATION 3. SYNTHÈSE DES PISTES DE PROJETS COLLECTIFS 4. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS COLLECTIFS	 LE PRINCIPE « EVITER-RÉDUIRE-COMPENSER » Une implantation géographique cohérente avec les objectifs du projet limitant de fait les réflexions sur les volets « ÉVITER » ET « RÉDUIRE » Un projet logistique pour relancer une économie autour de la gare de triage de Somain Un projet enclavé entre l'autoroute, le rail et un secteur déjà urbanisé Une émergence concertée de MESURES de COMPENSATION Compensation individuelle	PARTIE 4 = ETUDES DES MESURES D'ÉVITEMENT, RÉDUCTION ET COMPENSATION DES IMPACTS	 EFFETS POSITIFS RELATIFS AU PROJET 1.1. Effet positif direct 1.2. Des retombées positives difficilement mesurables CARACTÉRISATION DES EFFETS NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE 2.1. Des impacts notables pour les exploitations impactées 2.2. Effets indicatifs de la perte de foncier sur les fillères impactées 2.3. Des effets cumulés avec d'autres prélèvements fonciers passés et à venir 3. SYNTHÈSE DES IMPACTS SUR LES FILIÈRES 	Partie 3 – Etude des effets du projet sur l'économie agricole du territoire65-70
83-92	et « RÉDUIRE »	71-82	Pex	65-70

1

-<u>\$</u>

PARTIE 1



DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU PERIMETRE D'ETUDE

Cette section détaille la raison d'être du projet, ses caractéristiques (notamment foncières) et son inclusion dans les documents d'urbanisme.

La méthode d'identification du périmètre d'étude et de compensation sera également décrite (critères).

Elle se conclut par l'identification des périmètres identifiés pour la suite de l'étude.



1. CONTEXTUALISATION DU PROJET:

1.1. Un projet situé à Somain le embranchement chemin de fer I'A21 avec 5

d'Activités de la Renaissance. Le projet est situé au sein de l'extension de la Zone

commune de Somain, au cœur du Bassin Minier. La ZA de la Renaissance est localisée au sud de la

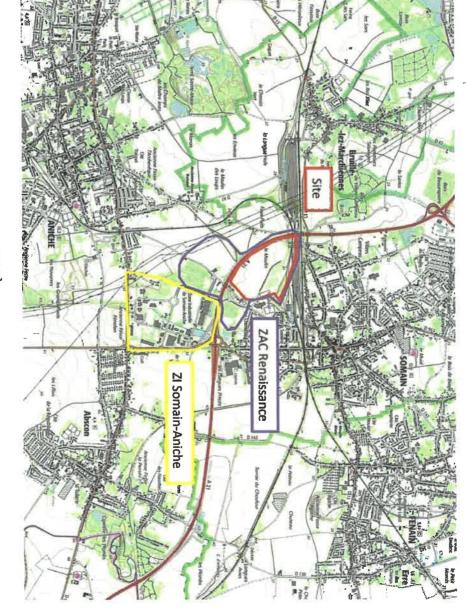
dédiée exclusivement à industrielles et logistiques. Renaissance se porte aujourd'hui à 136 ha. Elle est Créée en 1975 sur 90 ha, l'emprise foncière de la l'implantation d'activités

La partie extension est située de part et d'autre de

Douaisienne, du transport et de la logistique. l'installation de l'entreprise Simastock, filiale de Cette position géographique singulière est propice à l'entreprise Bils Deroo, fleuron nordiste, qui plus est

2 du Code de l'environnement dans le cadre d'un projet d'aménagement à Somain, Source de la carte : Dossier de demande de dérogation au titre de l'article L411-Alfa environnement; janvier 2023 – p9

bénéficiant d'une position géographique intéressante La ZA de la Renaissance, un parc d'activités



LOCALISATION

- Somain Douai : 20 kms
- Somain Lille : 40 kms
- Somain Valenciennes : 26 kms
- Somain Paris: 190 kms ou 1h05 par TGV

ACCÈS

- A) vers Paris Lille : 20 kms
- A2 vers Valenciennes Bruxelles: 8 kms
- A21 vers Lens Douai Valenciennes : accès direct

Source : CC Cœur d'Ostrevent

Plan Local d' Urbanisme de la commune 1.2. Un site de 29,4 hectares localisé sur la ZA de la Renaissance et classé 1AUE au

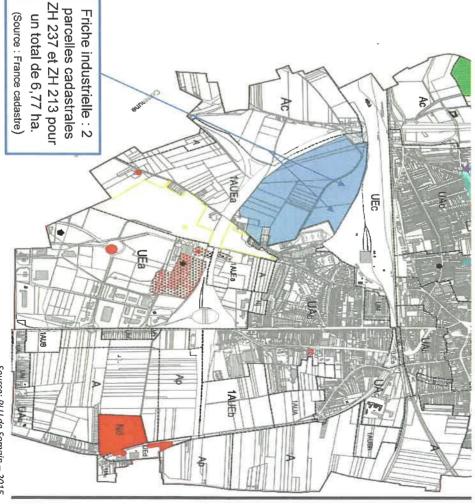
Le site retenu est localisé au sud-ouest de la Gare de Triage de Somain. Il s'agit du secteur n°1 d'une superficie exacte de 29,4 ha. Il bénéficie d'une bonne position géographique car situé le long de l'A21 reliant Douai à Valenciennes et il bénéficie d'un embranchement fer (inutilisé depuis les années 1990) pour éventuellement développer une activité ferroviaire en lien avec la gare de triage de Somain.

Ce site est constitué d'une partie en **friche** occupée par un bras de la gare de triage et de stockage SNCF, et d'une partie **agricole** d'environ 22 ha.

Actuellement, ce site est cultivé par 2 exploitants agricoles à titre précaire. Il est classé en 1AUEa au Plan Local d'Urbanisme de la commune approuvé en 2015 (la dernière révision du règlement date de 2018). Cette zone prévoyait notamment l'extension à court ou moyen termes de la ZA de la Renaissance pour le développement d'activité à vocation économique.

Des travaux d'accessibilité au site sont prévus hors de notre zonage d'étude.

Localisation du projet : Un site de 29,4 ha le long de la gare de triage de Somain — Extrait du PLU de la commune



Source: PLU de Somain - 2015

1.3. Un projet logistique pour redynamiser le site ferroviaire de Somain

2007 : Dépôt des dossiers de déclaration d'extension de la ZA de la Renaissance en Préfecture du Nord avec un démarrage des premiers travaux en 2008.

NB: les agriculteurs en place avaient été expropriés et avaient arrêté de cultiver cet espace. Mais sans projet concret, la collectivité et les exploitants s'étaient accordés sur la remise en culture de cet espace via une convention d'occupation précaire.

2015 : volonté de la CC Cœur D'Ostrevent de développer le Fret Ferroviaire sur l'extension de la ZA de la Renaissance et en particulier sur le secteur 1 – qui bénéficie d'un embranchement fer. – Cf. Article ci-contre



Extrait de l'article de presse paru dans Cœur d'Ostrevent Magazine n° 067 de juillet 2021 (page 8)

Un accord gagnant-gagnant

Pour le Président de Cœur d'Ostrevent, cet accord mené avec Bils-Deroo est gagnant-gagnant. Il permet à la Communauté de Communes de finaliser en grande partie la commercialisation de l'extension de cette zone avec un projet d'implantation vertueux qui allie à la fois la création d'emplois, la relance du site ferroviaire de Somain et le développement durable.

Pour Bils-Deroo, continuer de se développer au sein du Douaisis, à proximité de Sin-le-Noble, a du sens. Le choix de La Renaissance est stratégique. Sa situation géographique, à proximité de l'A21 et de la gare de triage en font le lieu d'implantation idéal.



Le cap est donné!

Suite aux conclusions de l'étude portée par la Communauté de Communes*, un scénario de développement pour revitaliser la gare de triage a été choisi. Il s'agit d'une belle avancée contribuant à donner un cap à l'action partenariale menée.

« Faire de Somain une vitrine innovonte du fret furovioire, ce sera notre cheval de bataille pour 2015!

Le défi est de taille mais notre volanté politique est réelle!», tel est le message fort distillé par Frédeiriz Delannoy à l'accasion de la cérémonie des vœux de Cœur d'Ostrevent. Le Président et son équipe croient dur comme for au renouvoau de la gare de triage. Et pour cause, une nouveile étape dans ca dossier vient d'être franchie.

Pour un scénario volontariste

La première étape décisive avait été la mise en place en 2013 d'une démarche parkagée en sesemblant les organisations syndicales, les opérateurs ferroviaires, l'Etat, les collectivités territoriales et leurs partenaires. Une démarche qui avait permis le lancement, en janvier 2014, d'une étude-diagnostic portée par la Communauté de Communes, les résultats de celle-ci ont été dévoilés le 20 novembre dernier à l'occasion du comité de pilotage final en 30us-préfecture de Douai. Les bureaux d'étude Samarcande et Transversales ont préconisé 4 scénarios de développement possibile.

A l'unanimité, les partenaires réunis autour de la table ont fait le choix du scénario 2, dit du « développement économique local ». Il s'agit du scénario le plus volontariste. Il vise à construire un projet orienté vers la logistique industrielle autour du site ferroviaire et du secteur 1 de la ZAC La Renaissance, embranchable fer. « Lu redynamisation du site ferroviaire de Somain sero étroitement liée à celle de la ZAC La Renaissance et devra faire oublier le faux départ du projet Cœur d'Europe », lance Frédéric Delannoy.

Un projet à construire

Le cap est donné. Et pour le concrétiser tout reste à construire ! C'est pourquoi une commission de pilotage permanente, rassemblant les partenaires déjà mobilisés, sera mise en place prochainement. Elle aura pour mission de construire un projet partagé et d'élaborer le montage juritique et financier de cette future zone logistique. Elle sera épaulée par un groupe opérationnel de travail et d'études qui initiera des ateliers de travail, des auditions et des études techniques complémentaires. L'objectif

est de passer à la phase de mise en œuvre le plus rapidement possible. «Il nous opportient ou jourd'hui de préserver la dynomique engoyée et de réunir toutes les conditions nécessaires pour mettre en œuvre «et projet », affirme le Président de Cœur d'Ostrevent.

nauté de Communes mettra en œuvre dès cette une plateforme ferroviaire pleine de potentiel ! remarquable, un foncier embranchable pas d'arguments : un positionnement logistique d'activités. Et pour convaincre, elle ne manque ventent des projets pilotes pour lancer la zone RFF). En parallèle, la collectivité recherche actiet a été confiée à SNCF Réseaux (anciennement est portée par la SAS Ostrevent Développement installation terminale embranchée (ITE). Celle-ci visant à évaluer la faisabilité et les coûts d'une loriser, Copur d'Ostrevent co-finance une étude signé *(lire en p.5)*, elle va pouvoir s'y atteler et tocole d'accord avec la SEM Territoires 62 étant de l'extension de la ZAC La Renaissance, Le proannée figure l'achèvement de l'aménagement Parmi les principaux chantiers que la Commupoursuivre la promotion du site. Afin de le va-

 Cette étude portée par le Cœur d'Ostrevent a été cofnoncés par la Région Nard-Pes de Calais, le Département du Nard et le Syndicat Mixte du SCoT Grand Douoisis.

Article de presse paru dans Cœur d'Ostrevent Magazine n° 049 de mai 2015 (page 4)

12 juin 2021 : En conférence de presse, l'entreprise Bils Deroo et la CC Cœur d'Ostrevent s'accordent sur la commercialisation des secteurs 1 et 3 de l'extension de la ZA (40 ha) - Cf. article ci-contre.

" nA



TE CKONSE BITS-DEKOO



1970 · Construction fer (40 000 tannes de pommes de terre devenu ensulte client historique au expédiées en Europe par an). RENAULT conditionnement de pommes de terre Groupe, construit une usine à Doual. entlèrement mécanisée, embranchée d'une usine

1978 • L'activité transport dépasse l'activité de stockage pour SOTEXO (devenu aux Charbonnages de France, de la Construction du premier bâtiment garage polds lourds (RVI) et rachat. FAURECIA). Fosse Notre-Dame à Wazlers (5 ha) pommes de terre. Construction d'un logistique Naissance de l'activité

> 1986 • Création du Service Douanes, Achat de Début de la construction du futur PROMODES à Sin-le-Noble. Arrivée de l'ancienne plateforme WIBAUT-DREUXcomplexe logistique et transport à Sin-le-Jimmy BILS dans l'entreprise

AB.

transport et d'un port sec de conteneurs maritimes, le tout sur 30 hectares. Nable (75 000m2 d'entrepôt), d'une zone

2018 Construction du nouveau Siège Social

2020 camions au gaz et début de l'activité rail-route Nord/Sud. Définition du CAP 800 000 m² de bâtiments. Premiers

2021 Mise en place d'une démarche RSE au sein du Groupe.

Ouverture d'une agence transport à

Encore de nombreux projets à venir...

devenu Bils par erreur), de retour des Gustave BILS (de son vrai nom Beyts USA, s'installe à Sin-le-Noble. 1979 • Décès de Maurice BILS et de Germaine

DEROO.

1911 -

1927 • Mariage de Maurice Blus et de Germaine cité Fosse Notre-Dame. pommes de terre en gros, au coeur de la DEROO à Waziers - Épicerie et vente de DEROO et création de la maison BILS-

1945 • Naissance de Jacques BILS, troisième hippomobile à l'ère automobile. camion américain, et passage de l'ère BILS-DEROO. fils du couple Maurice et Germaine Achat du premier

1963 · Achar du premier semi-remorque pour d'une licence pour le transport public de livrer les pommes de terre, et achat





1

LE GROUPE

QUELQUES DONNEES



Leader dans la région Hauts-De-France

> 1 800 collaborateurs

eurs de

870 000 m2 de surfaces logistiques exploitées

172 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2021

CAP 2025

2 200 collaborateurs

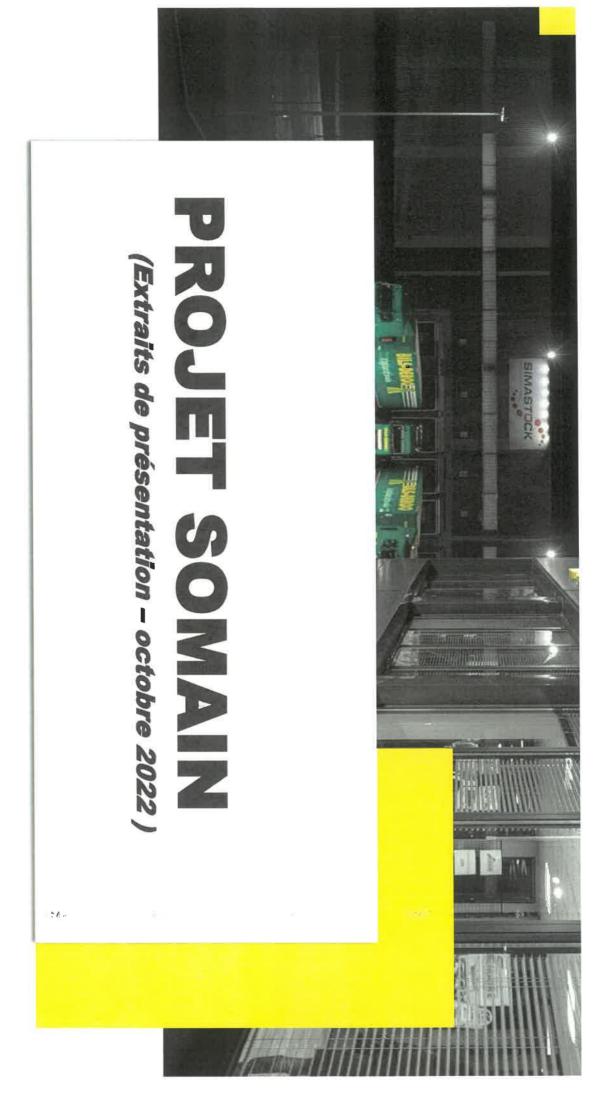
1 000 000 m2 de surfaces logistiques exploitées

200 millions d'euros de chiffre d'affaires





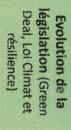






TRANSPORTER AUTREMENT

Deal, Loi Climat et législation (Green Evolution de la résilience)



Transporter autrement

× ENJEU

nouvelles attentes, sociétale (relation Conjoncture au travail, sensibilité) nouvelles

maitriser le report

modal,

compétitive, Service

engagement GREEN)

Deroo (offre de Stratégie Bils-







Les enjeux du projet de Somain (Source : Présentation du Groupe Bils Deroo)

TRANSPORTER AUTREMENT

ENJEUX

PROJEI

La volonté politique

- Europe
- Accords de Paris (COP21) GREEN DEAL
- •-55% d'émission de CO2 en 2030
- Neutralité carbone en 2050
- France
- Loi Climat et Résilience
- Connectivité Europe-Asie
- Région Hauts-de-France
- Réhabiliter les infrastructures ferroviaires

Dynamiser l'économie des

territoires (notamment de la CC

Cœur d'Ostrevent)

Conjoncture sociétale

- Que ce soit nos clients ou nos collaborateurs
- Evolution de la société
- Changements de perception de l'opinion publique
- La relation au travail
- Les nouvelles attentes des consommateurs
- Sensibilité aux questions environnementales

BILS-DEROO

- Répondre aux sollicitations croissantes de nos clients
- Assurer à nos clients le transport de leurs marchandises (ex : accès aux agglomérations)
- Maintenir une offre de service compétitive
- Maitriser l'évolution des opérations de transport (report modal)
- Engagement GREEN véritable





Une activité Rail-Route déjà existante au sein du groupe Bils Deroo! (Source : Présentation du Groupe Bils Deroo)





derniers kilomètres et le ferroutage sur la longue dis-Combiné route en flotte propre sur premiers et

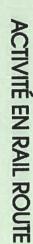
Prise en charge directe domicile client

chargements/déchargements latéraux ou à quai Caisses mobiles 45' à rideaux coulissants :

30 calsses exploitation mobiles sont actuellement 9

Fréquence quotidienne 250 jours par an

A/B maxi C Délai d'acheminement Nord/Sud & Sud/Nord Jour





DOMICILE CLIENT (SUR PÉRIMÈTRE) PRISE EN CHARGE DIRECTE,



LIAISON DOURGES - .

DOURGES-MIRAMAS LIAISON DOURGES - AVIGNON,



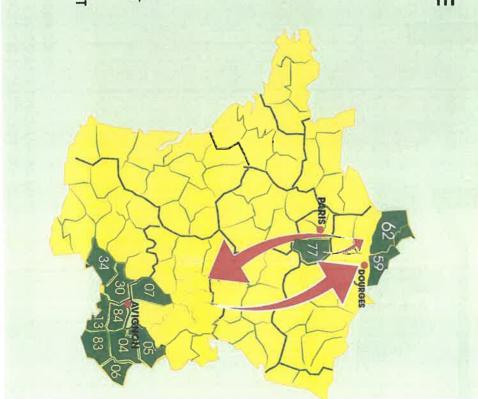
DÉLAI J+1 FRÉQUENCE QUOTIDIENNE,



COULISSANTS, CHARGEMENT 27T CAISSE MOBILE 45', RIDEAUX



DURABLE CONTRIBUTION DÉVELOPPEMENT

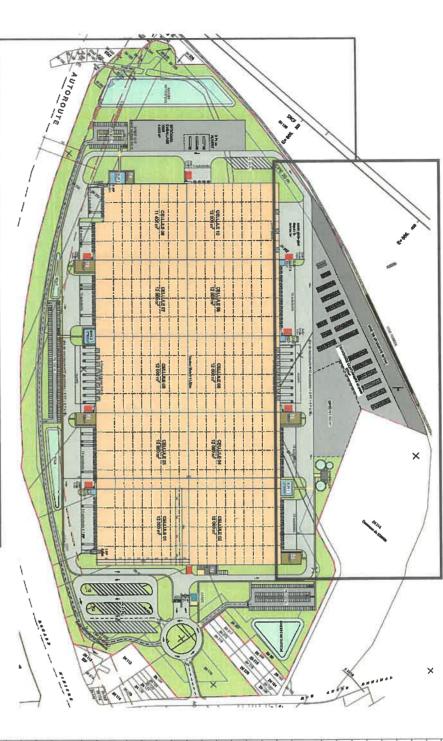


Le volet RSE du groupe Bils Deroo (Source : Présentation du Groupe Bils Deroo)

dans leurs activités et dans leurs interactions avec les parties prenantes, sur une base volontaire. définit comme la démarche selon laquelle les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales et économiques Depuis juin 2020, le groupe Bils-Deroo a décidé de lancer une démarche RSE (Responsabilités Sociétales des Entreprises). La RSE se







OBJET	DESCRIPTION
Locaux	
Entrepôt	119 400 m ²
Local de charge	1750 m² (5 loc.)
Bureaux	Environ 1500 m²
Bureaux de quais	165 m ²
Poste de garde	55 m²
Locaux techniques	Environ 408 m²
TOTAL	123 223 m²
Auvents	
Auvents quais déchargement	4000 m² (2 X 2000 m²) 27 m X 76 m
Auvent zone de vide	603 m²
déchargement latéral	
TOTAL	4 693 m ²
Site	
Parking poids lourd	51 places PL
Parking véhicule léger	300 Places
Foncier	30 ha
Coefficient d'occupation des	73%
Portes et quais	7
Quais Niveleurs	99
Accès plain-pied	2
Dimensions accès plain-pied	4,50 m de large x 5 m de hauteur
Portes à niveau (déchargement	19
sous auvent)	
Superstructure	
Hauteur à l'acrotère / Hauteur Libre	14,40 m / 11,50 m (mini)
Réseaux	
Gaz	Raccordement gaz de ville E
Eau	Raccordement réseau publique
Électricité	2500 kVA (2 transformateurs de 1 250 kVA)
	100 0000

Certifications autour du projet :

250 kVA)

X

- certification BREEAM) Breeam Excellent avec option outstanding (le plus haut de la
- jour) Certification zero net Carbone (1 seul bâtiment certifié en France à ce
- Label biodivercity (prise en compte de tous les sujets liés à la biodiversité pendant toutes les étapes du projet)

OPTION & 000 m*





LE PROJET SOMAIN

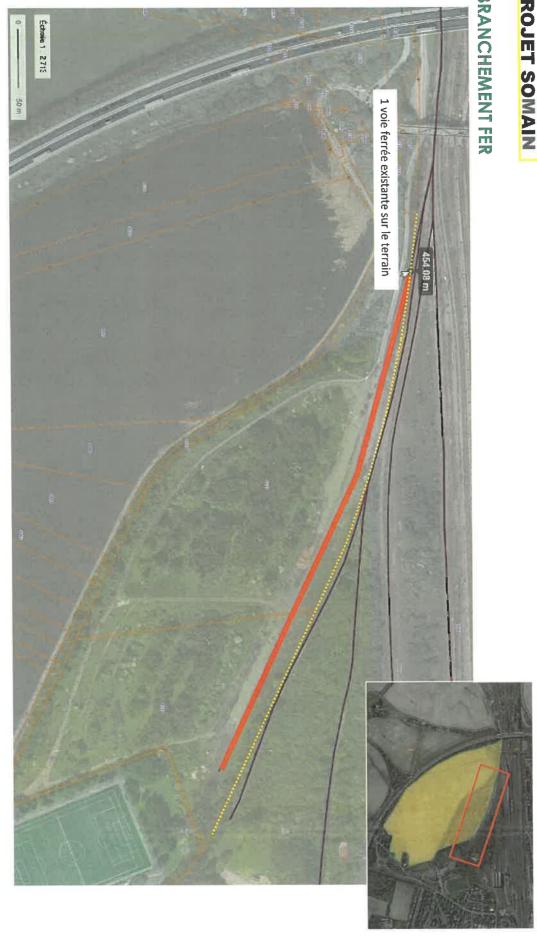
L'EMBRANCHEMENT FER

Vue d'ensemble de la gare de Somain



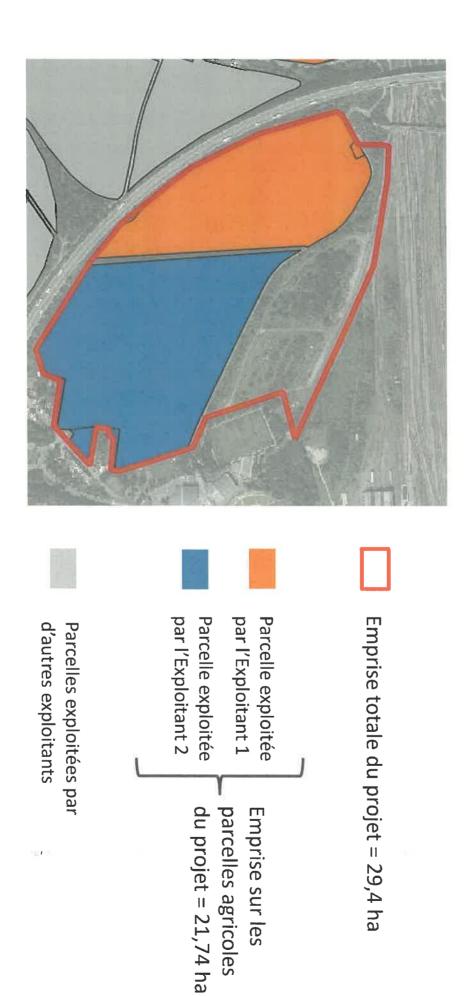
LE PROJET SOMAIN

L'EMBRANCHEMENT FER



1.4. Un site actuellement en culture et mis en valeur par deux exploitants agricoles

Emprise du projet sur les surfaces agricoles



2. DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE : MÉTHODE UTILISÉE ET APPLICATION

La délimitation du périmètre d'étude se base sur les recommandations de la CDPENAF du Nord :

zonage administratif de façon à mobiliser facilement et analyser des données statistiques à cette échelle. » géographique de ces différents paramètres aboutit à retenir un périmètre structuré [...] Ce périmètre de territoire concerné englobe un l'ensemble du parcellaire des exploitations impactées et des périmètres des filières (directs et indirects) impactées. La superposition « Le périmètre d'étude est à justifier à partir des éléments contenus dans l'état des lieux de l'agriculture à l'échelle du projet, en particulier

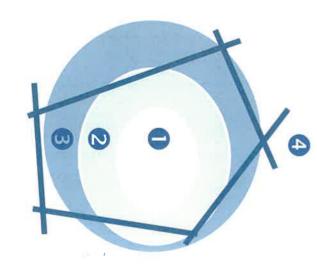
(dit « périmètre rapproché ») et d'ensuite élargir en fonction des projets. Un périmètre élargi est également déterminé. ▶ Le choix est fait de se limiter à un périmètre restreint autour de la commune accueillant le projet afin d'initier la concertation collective

Avec l'appui des agriculteurs impactés et de l'animateur de développement agricole du secteur, les critères suivants ont été croisés afin de déterminer le périmètre d'étude :

Etendue du parcellaire des exploitants impactés : « leur aire de travail » où ils vont rechercher du foncier en priorité pour

garder la même organisation logistique

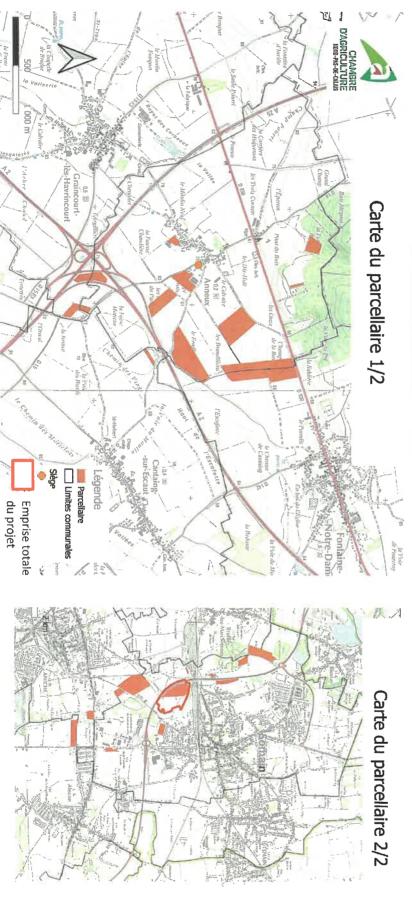
- Orientation agricole majoritaire du secteur, afin de faciliter l'émergence de problématiques communes aux exploitants impliqués dans la concertation
- B Localisation des entreprises en lien avec les filières impactées, sous réserve qu'elles soient situées localement et soient impactées de manière significative
- 4 Périmètre administratif dans lequel on dispose de statistiques agricoles mobilisables et permettant une gestion aisée de la compensation



Etendue du parcellaire des exploitations directement impactées par le projet

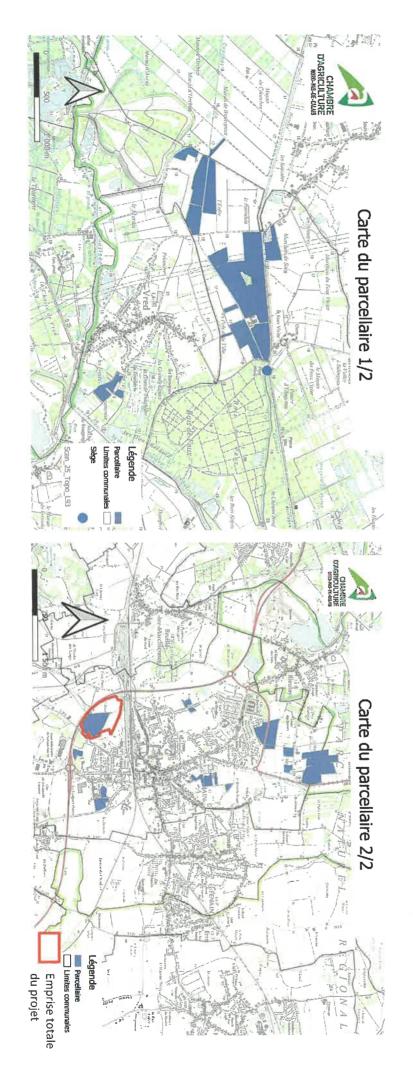
> L'agriculteur impacté n° 1 par le projet exploite principalement sur les communes de Somain et d'Anneux. Mais s'il possède son siège d'exploitation sur Anneux, il dispose néanmoins d'un bâtiment sur Somain, lui permettant notamment de stocker du matériel

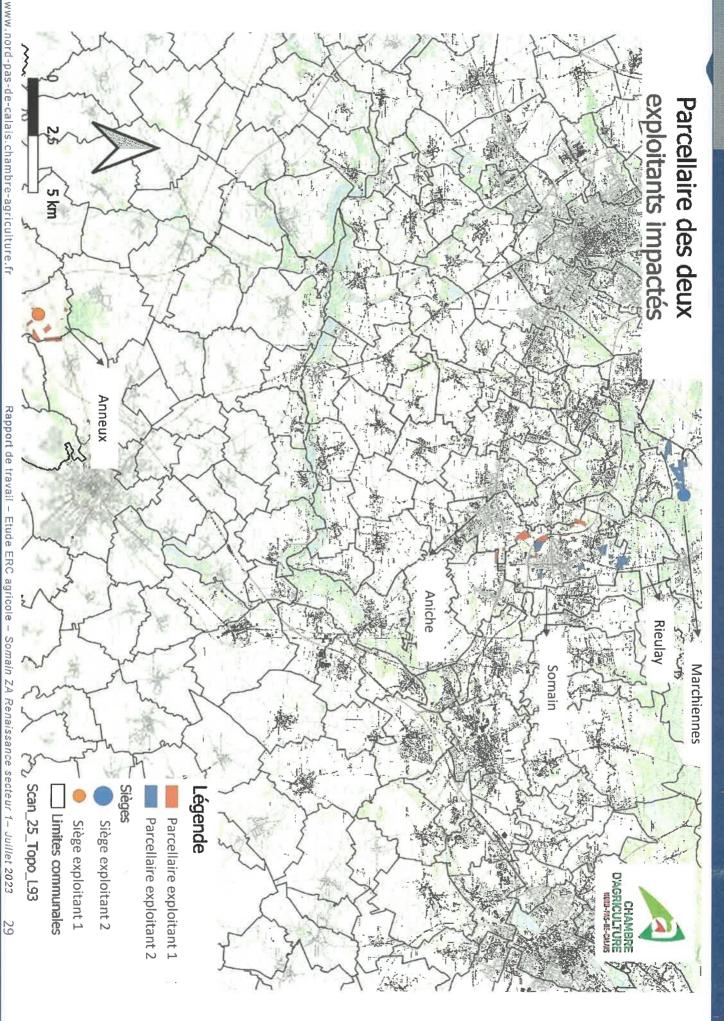
Parcellaire de l'exploitant n° 1 – à proximité du site d'implantation du projet

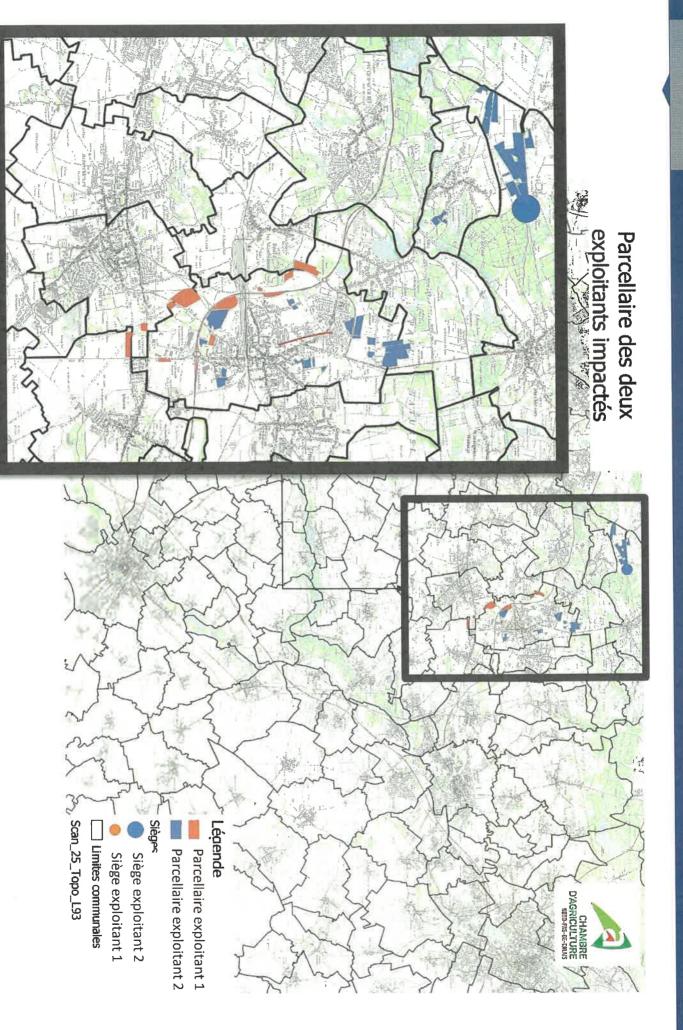


L'agriculteur impacté par le projet n° 2 exploite principalement sur les communes de Marchiennes et de Somain. Il dispose d'un siège d'exploitation sur Marchiennes et d'un bâtiment sur Somain où sont actuellement les animaux.

Parcellaire de l'exploitant n° 2 – à proximité du site d'implantation du projet

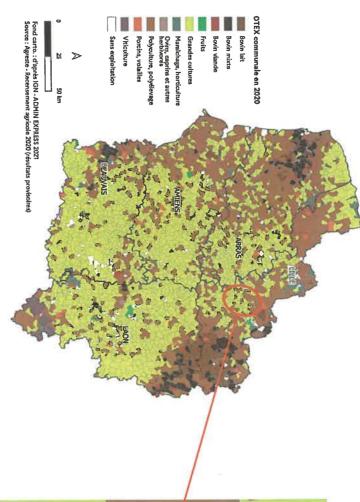






2

Orientations agricoles majoritaires du secteur



- ▶ 49% du territoire de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent est mis en valeur par l'agriculture avec des exploitations principalement orientées vers la polyculture-polyélevage.
- ➢ On remarque la présence d'un gradient nord-sud : à mesure qu'on se dirige vers le Cambrésis, on constate la présence d'une agriculture davantage tournée vers les grandes cultures, les céréales et les oléo protéagineux
- ➤ La commune de Somain est principalement orientée en polyculture polyélevage. Le périmètre impacté sur la ZA de la Renaissance est implanté en blé tendre d'hiver (source RPG 2021)

Orientation Technico-Economique des Exploitation par commune



Registre Parcellaire Graphique 2021



En 2021, le site était majoritairement implanté en blé tendre d'hiver. Quelques parcelles, situées en frange est du site concerné par l'étude, étaient implantées en luzerne ce qui, au vu du contexte, pourrait correspondre à l'implantation d'une zone de non-traitement (ZNT).

La première exploitation est orientée en grandes cultures (blé, betteraves, pommes de terre et culture industrielle). La seconde exploitation est orientée en polyculture élevage lait avec transformation du lait en fromage et plats préparés ainsi que distribution de produits en circuits courts.

Ces deux systèmes d'exploitation sont plutôt représentatifs des types d'exploitations et des types d'agricultures que l'on retrouve sur ce secteur.

Légende de la carte :

Blé tendre d'hiver

Mais grain et ensilage

Betteraves sucrières

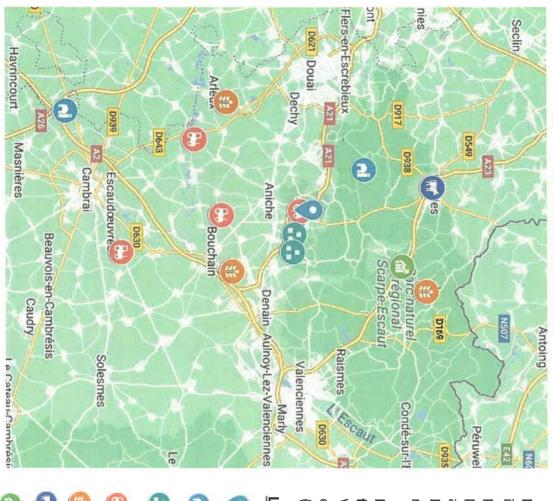
Lin fibres

Chicorée / endives

Emprise totale du projet

Localisation des opérateurs économiques en lien avec les filières impactées

Les fillères amont directement impactées



Source : CA NPDC, carte créée à partir de Google My Maps 2023

Les 2 exploitations impactées travaillent avec des entrepreneurs implantés très localement pour les semences, produits phytopharmaceutiques, alimentation et soins aux animaux ainsi que pour les travaux agricoles. Ils travaillent également avec des administrations proches des sièges d'exploitations.

D'une manière générale, les entreprises concernées se situent dans un rayon de moins de 20 km autour du site d'étude.

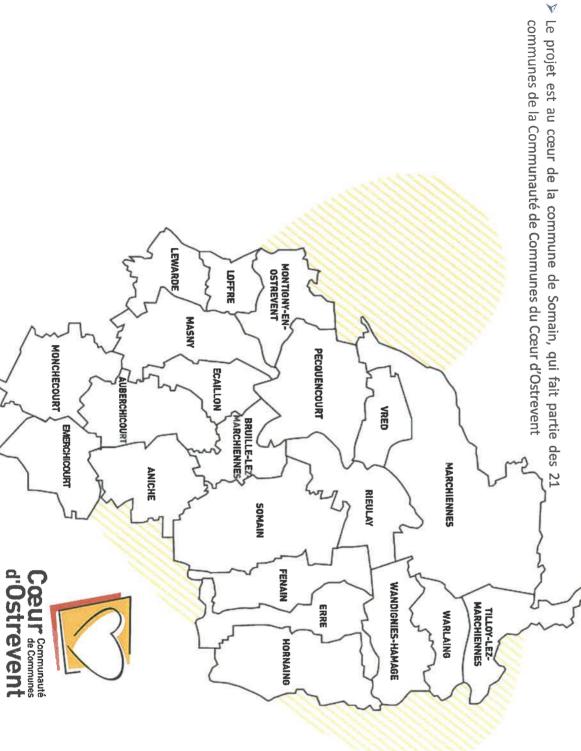
Pour la partie aval, les 2 exploitations travaillent en priorité avec des filiales nordistes (Tereos Escaudœuvres, Sodiaal Awoingt, Billaut Wavrin, Teillage Decoock à Hondschoote) mais aussi avec des entreprises situées dans la Somme (Cristal Union) et en Belgique (Pasfrost et Wavalin).

Légende de la carte :

- Zone d'implantation du projet : Somain
- Sièges des exploitations impactées
- Bâtiments appartenant aux exploitants impactés
- Entreprises de Travaux Agricoles
- Semenciers, plateforme d'approvisionnement et de collecte
- Clinique vétérinaire et soin des animaux
- Implantation locale des administrations en lien avec les exploitants impactés



Périmètre administratif – Communauté de communes Cœur d'Ostrevent (CCCO)



少人海

2.5. Application des critères au projet

(1) Etendue du parcellaire des 2 exploitants impactés

- Les exploitants impactés ont leur siège sur Anneux (CA Cambrai) et Marchiennes (CC Cœur d'Ostrevent)
- Etendue parcellaire sur plusieurs communes mais principalement regroupés sur Somain, Anneux et Marchiennes
- La quasi-totalité du parcellaire est sur le territoire de la CCCO sauf pour l'exploitant n°1, qui dispose par ailleurs d'un bâtiment sur

PERIMETRE RAPPROCHE, croisement avec les critères :

(2) Orientation agricole majoritaire du secteur

La **commune de Somain** est principalement orientée en polyculture élevage. Le périmètre impacté est implanté en blé tendre d'hiver et luzerne (source RPG 2021).

Les communes avoisinantes d'Aniche, Rieulay et Warchiennes sont également orientées en polyculture polyélevage.

PERIMETRE ELARGI, croisement avec les critères

(3) Localisation des opérateurs économiques en lien avec les filières impactées

Les entreprises travaillant avec les exploitants impactés sont principalement situées en Hauts de France.

4) Périmètre administratif

Les limites administratives de la CCCO peuvent être prises en compte car c'est à cette échelle que nous disposons de données statistiques facilement mobilisables pour comprendre le fonctionnement de l'économie agricole du secteur.

EN RESUME

Périmètre rapproché

En raison de la disposition du parcellaire des exploitants, de la localisation du projet et des logiques agricoles et territoriales, le périmètre rapproché identifié s'étend sur la commune de Marchiennes, Rieulay, Somain et Aniche.

Périmètre rapproché	Périmètre éloigné	
39	42	%SAU de l'Expl.1
95	98	% SAU de l'Expl 2

Périmètre élargi

Cette échelle doit permettre une contextualisation pertinente de l'activité agricole impactée

- Les exploitants impactés travaillent en grande partie sur la CCCO
- ▶ Ce territoire est un espace agricole relativement homogène, tant au niveau des productions pratiquées que des filières présentes : grandes cultures, polyculture/polyélevage

Pour ces raisons, il sera possible d'élargir le périmètre de compensation à toute l'intercommunalité :

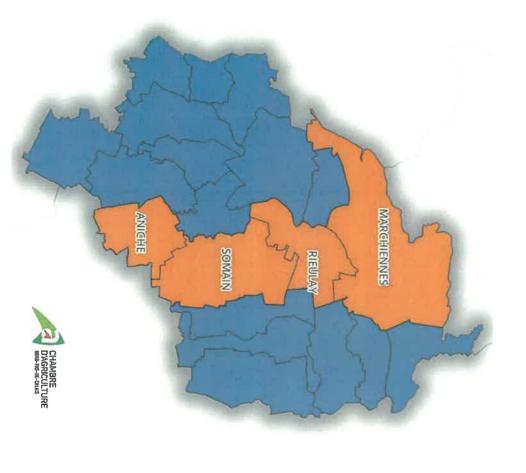
- Si aucun projet collectif pertinent et viable ne voit le jour au sein du périmètre rapproché et intermédiaire
- Si le fond de compensation n'est pas totalement utilisé

L'état des lieux du secteur agricole sera donc principalement réalisé à deux échelles :

-) Le territoire de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent
- Somain, Rieulay et Aniche Le périmètre rapproché d'impacts qui servira de base à la concertation : Marchiennes,



Délimitation des périmètres d'impacts



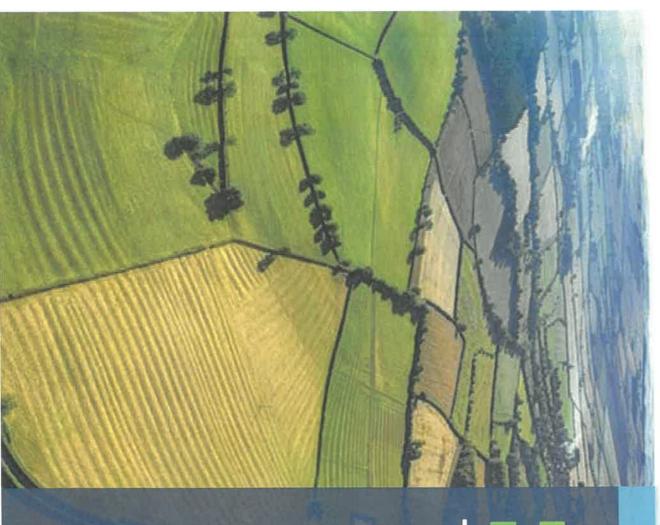


Périmètre d'étude : Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent



Périmètre rapproché : Marchiennes, Rieulay, Somain, Aniche

PARTIE 2



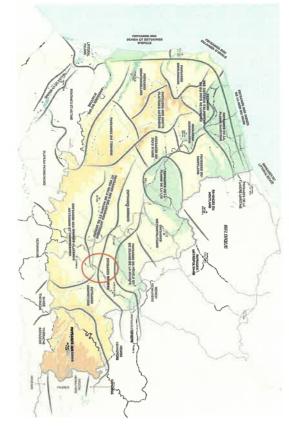
ETAT DES LIEUX DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE ÉTUDIÉ

Cette section décrit l'économie agricole du territoire perturbé identifié. Le territoire de la Communauté de Communes est évoqué en fonction des données disponibles pour décrire l'environnement du périmètre. Un focus sur les exploitations impactées et leurs partenaires économiques est ensuite réalisé.



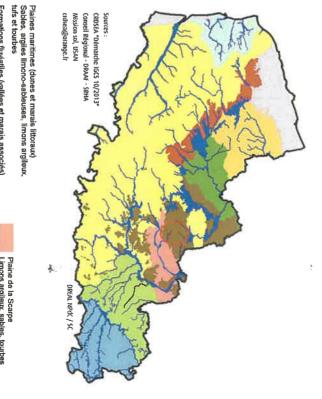
1. DES CONDITIONS NATURELLES FAVORABLES À L'ACTIVITÉ AGRICOLE

1.1. Des caractéristiques pédoclimatiques propices



Source : DREAL HDF

- V et le grand plateau Cambrésien. La CCCO est un territoire de transition entre la partie sud de la plaine de Scarpe
- V Si les paysages autour de Marchiennes et Rieulay sont spécifiques des plaines Minier où s'entremêlent zones urbanisées et plus grandes parcelles agricoles humides de la Scarpe, les paysages de Somain et Aniche sont typiques de l'Arc
- V agronomique. Le sous-sol est majoritairement limoneux à l'origine d'un fort potentiel

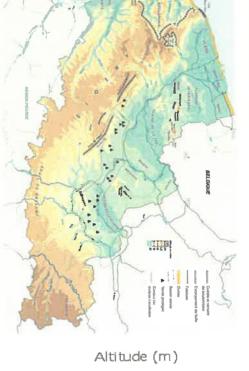


- turs et tourbes Limons arglleux, argites limoneuses, limons sabieux Formations fluviatiles (vallées et marais associés)
- ou sableux Limons à limons argileux sur substrat argiteux Flandre Intérieure (petites collines)
- Limons argileux, argiles limoneuses, argiles sables et tourbes Plaine de la Lys
- Limons sur substrat argileux ou sableux Région de Lille, Pévèle, Ostrevent, bordure

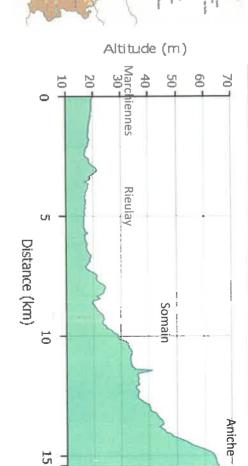


Un relief qui augmente du Nord au Sud du territoire

- De Marchiennes à Somain, l'altitude est relativement basse. On y retrouve une agriculture spécifique des zones humides mêlant élevages et cultures
- ➤ De Somain à Aniche, l'altitude augmente. Les terres sont moins gorgées d'eau et plus faciles à travailler. Ces secteurs sont davantage tournés vers les cultures

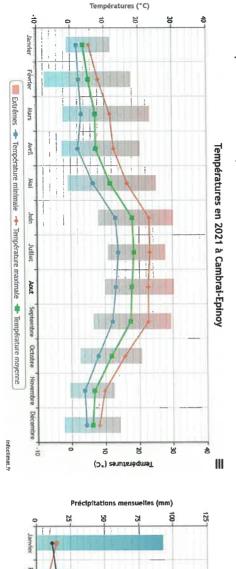


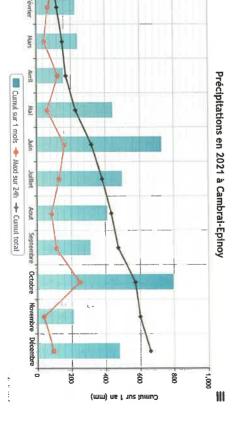
Profil Altimétrique de Marchiennes à Aniche



Un climat océanique permettant une diversité de productions (cultures et élevages)

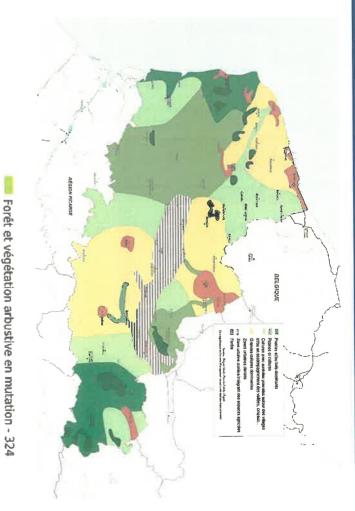
- > Zone de transition entre le climat océanique (littoral) et le climat semi-continental (Avesnois)
- > Une amplitude thermique assez faible avec une température moyenne autour de 10°C
- Une pluviométrie moyenne en volume (700 mm en 2021) mais répartie tout au long de l'année.



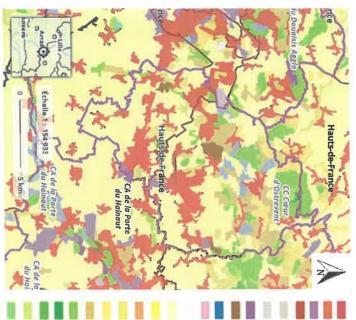


1.2. La CCCO : une mosaïque de paysage

- L'agriculture met en valeur 49 % du territoire de la CCCO (contre 63 % à l'échelle du département) .
- V Scarpe Escaut. de ces secteurs tourbeux. Ces communes sont dans le périmètre du PNR massif forestier de Marchiennes et les prairies humides caractéristiques Le nord du territoire est davantage marqué par une alternance entre le
- V entre habitats, zone de développement économique et agriculture On y trouve, notamment au sud du territoire, une mixité des activités Ce territoire est encore fortement urbanisé. Il est au cœur de l'Arc Minier.



Occupation du sol - CLC (2018) sur le territoire de la CCCO



- Tissu urbain continu 111
 Tissu urbain discontinu 112
- Zones industrielles et commerciales -121

Roches nues - 332

Plages, dunes et sable - 331

- Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés -122
- Zones portuaires 123
- Aéroports 124
- Extraction de matériaux 131
- Décharges 132
- Chantiers 133

Plans d'eau - 512

Cours et voies d'eau - 511

Marais intérieurs - 411

Tourbières - 412

Glaciers et neiges éternelles - 335 Végétation clairsemée - 333

- Espaces verts urbains 141
- Equipements sportifs et de loisirs 142
- Terres arables hors périmètres d'irrigation 211
- Périmètres irrigués en permanence 221
- Vergers et petits fruits 222
- Prairies et autres surfaces tjs en herbe à usage agricole 231
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes 242
- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants 243
- Forêts de feuillus 311
- Forêts de conifères 312
- Forêts mélangées 313
- Pelouses et pâturages naturels 321
- Landes et broussailles 322

2. STRUCTURE DES EXPLOITATIONS

2.1. Identité agricole des différents périmètres d'impacts

A noter préalablement

- Une SAU totale de 7000 ha sur le territoire de la CCCO soit 49% du territoire globale
- 91 exploitations agricoles en 2020 soit une diminution de près 19% par rapport à 2010



EXPLOITATIONS IDENTITE DES



91 exploitations

RGA 2020

- 4 exploitations en moyenne par commune
- ► SAU moyenne par exploitation

62 ha

Filière emblématique : grandes cultures, polyculture polyelevage

33 sièges exploitations sur les communes de Marchiennes, Rieulay, Somain et Aniche

- SAU moyenne par exploitation Marchiennes: 41 ha
- SAU moyenne par exploitation Rieulay: 35,7 ha
- SAU moyenne par exploitation Somain: 129,6 ha
- SAU moyenne par exploitation Aniche: 30,7 ha SAU moyenne par exploitation: 54 ha
- Filières végétales principales : blé, maïs ensilage, betteraves, prairies, pommes de terre, chicorée
- Filière animale principale : bovins lait



EXPLOITANTS PROFIL DES

111 Chefs d'exploitations

RGA 2020

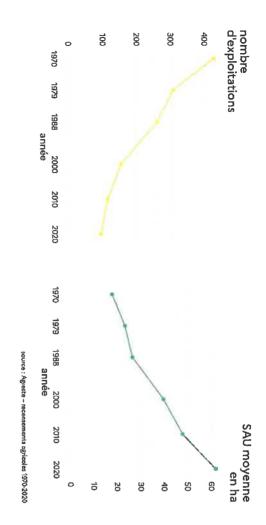
- Age moyen: 50 ans
- 1 unique chef d'exploitation pour 75% des exploitations
- 20 % de femmes

Absence de données pour 2020

Sources: AGRESTE, RGA 2020 et RPG 2021

2.2. Des exploitations agricoles de plus en plus grandes

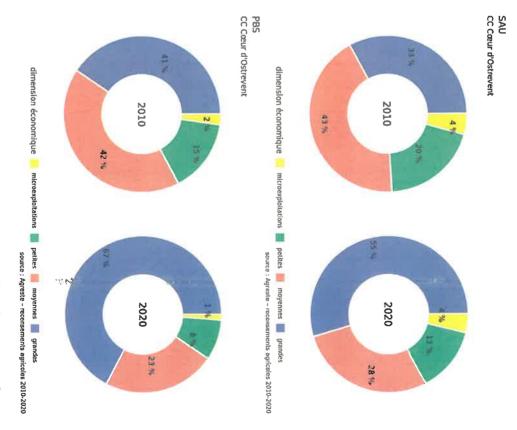
Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne CC Cœur d'Ostrevent



- ➢ Sur la dernière décennie, le nombre d'exploitations a diminué de 19 %.
- > Entre 1970 et 2020 le nombre d'exploitations sur la CCCO a été divisé par 5. On constate une accélération du phénomène de diminution entre 1988 et 2010.

Les principales causes identifiées :

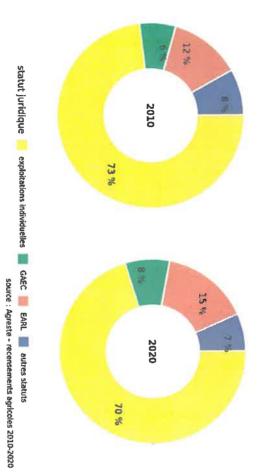
- de linéaires (exemple: A21)
- les crises sanitaires des années 1990 principalement subies par les élevages laitiers;
- les obligations de mise aux normes;
- dans une moindre mesure, la mise en société des exploitants.
- > Sur le même pas de temps, la SAU des exploitations a été multipliée par 4, avec une accélération de ce phénomène sur la dernière décennie.



- ➢ Par rapport à 2010, ce sont aujourd'hui les « grandes exploitations » qui détiennent la SAU et qui dégagent le plus de revenus sur le territoire.
- ➤ Pour rappel, la SAU moyenne par exploitations du périmètre rapproché reste inférieure à la SAU moyenne des exploitations du département du Nord (61 ha).

2.3. L'organisation du travail au sein des exploitation

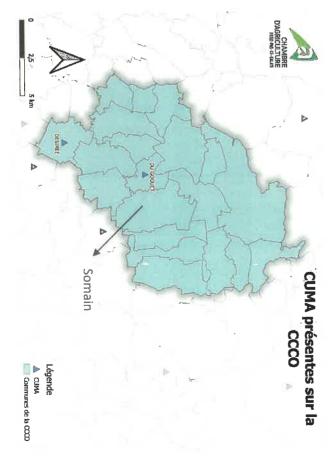
Nombre d'exploitations CC Cœur d'Ostrevent



- ➤ Sur le territoire de la CCCO, on constate que le **réseau des CUMA** est présent (2 CUMA sur le territoire une en Pomme de Terre à Monchecourt, une à Bruille lez Marchiennes sur le travail du sol et l'élevage).
- ➤ Les exploitants ont également recours aux Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) principalement pour les travaux de cultures céréalières, cultures fourragères, pommes de terre et betteraves. Lors d'une enquête agricole de 2012, 9 ETA avaient été identifiées.
- > Le réseau de l'emploi partagé est peu développé.

- ➤ Entre 2010 et 2020, il n'y a pas eu d'évolution concernant le développement des formes sociétaires. A l'échelle de la CCCO, les exploitations individuelles représentent encore 70% des effectifs.
- ➤ Un petit quart des exploitations sont en GAEC ou en EARL. Ces statuts ont été pensés par le législateur de manière à garantir le caractère familial inhérent aux exploitations agricoles.

La mise en société permet notamment de mutualiser les moyens financiers, matériels et humains au sein d'une entité juridique à part entière. Elle peut permettre de faire face à des évolutions de marchés ou des évolutions réglementaires.



2.4. L'agriculture, un secteur qui reste pourvoyeur d'emplois dans les exploitations

Les exploitations de la CCCO ont **réduit de 8 % le recours à la main-d'œuvre (MO).** Cette évolution à la baisse touche aussi bien la MO permanente que la MO saisonnière.

Concernant la MO permanente, c'est le recours à la MO familiale qui a diminué, alors que dans le même temps le recours au salariat permanent a augmenté aussi bien en nombre qu'en volume de travail.

Par digression, on pourrait penser que la MO familiale est partie travailler en dehors de l'exploitation pour sécuriser les revenus du fover.

En lien avec la structuration en EARL, on peut penser qu'il y a une réelle déconnexion entre la vie de l'exploitation et la vie de famille.

1,2 chef d'exploitation par structure (ce qui est similaire à la tendance départementale)

Enfin, on recense sur le territoire de la CCCO, la présence de 10 établissements amont et aval à la production. Ainsi, en croisant différentes sources (INSEE, AGRESTE, RGA 2010 et 2020, base emploi CCI, CA AGROE 2018), on estime qu'une exploitation génère 10 emplois indirects (IAA, services et administrations) pour 10 emplois directs - Ce chiffre reste inférieur à la tendance départementale.

A la différence des secteurs industriels et tertiaires, les emplois agricoles directes sont ancrés territorialement et non délocalisable.

→ Les projets d'urbanisation ont un impact notable sur les emplois directs

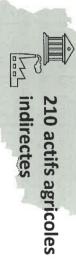
> Main d'œuvre des exploitations CC Cœur d'Ostrevent

225	ombre d	actifs	nyok	ime de tra	ivail (ETP)
2010	2020	évolution	2010	2020	évolution
233	210	-10%	158	146	-8 %
134	3111	-47 %	110	91	-17 %
20	20	0 %	16	20	22 %
32	H	-16 %	ಹ	ಪ	-10 %
ü	38	23 %	28	36	28 %
197	176	-11%	155	143	-6 9-
36	34	-6 %	ω	ω	-9 %
	0) 14 16 0 14 0	0, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1,	2020 évolt 3 210 3 27 3 4 38 3 34	## 2020 Evolution 201 ## 2020 Evolution 201 ## 210 -10% 1 ## 27 -16% ## 38 23% ## 38 23% ## 38 -6%	2020 évolution 2010 203 210 -10% 158 1 111 -17% 110 220 0% 16 227 -16% 18 38 23% 28 176 -11% 185 1

sounce : Agreste — recensements agricoles 2010 et 2020

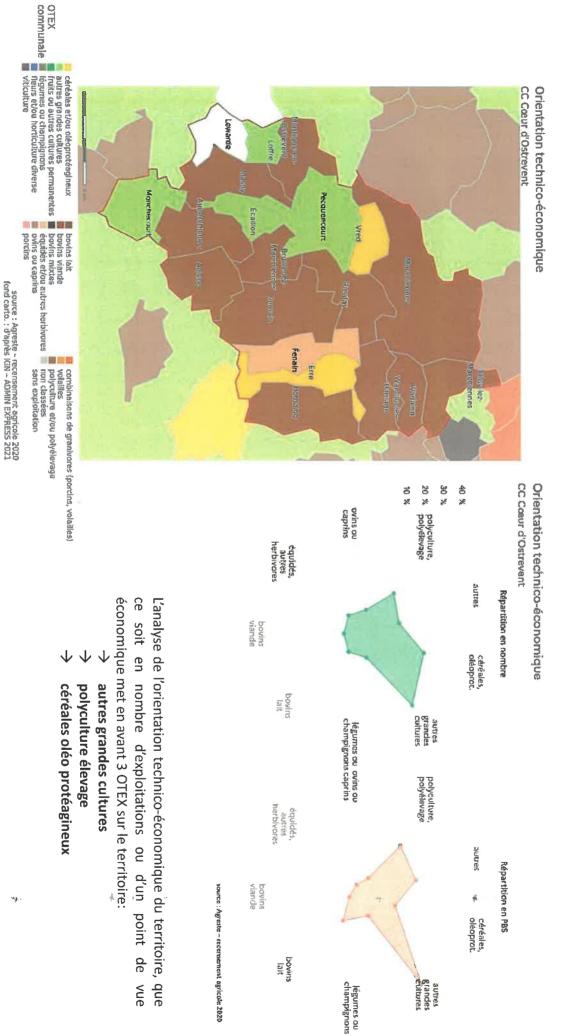
Nombre d'actifs générés par l'agriculture et ses filières sur la CCCO

agricoles directes



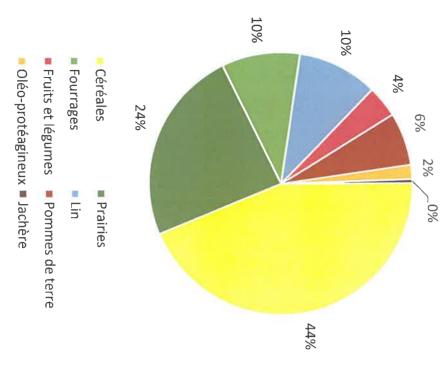
3. ORIENTATIONS TECHNICO-ÉCONOMIQUES MAJORITAIRES

SUR LE TERRITOIRE



4. DES SURFACES CULTIVÉES DIVERSIFIÉES

Répartition des surfaces implantées en 2020 sur la CCCO (en%)



Source: RGA 2020

Dans un contexte **de bonnes conditions pédoclimatiques avec des terres fertiles**, on retrouve un assolement classique des systèmes de polyculture et de polyculture-élevage à savoir :

- Les céréales (blé, mais grain) représentent 44 % de la SAU.
- Les prairies et les cultures fourragères représentent 1/3 de la SAU de la CCCO,
- -Les cultures sous contrat (légumes de plein de champ, betterave et pommes de terre, lin) représentent un peu plus de 20 % de la SAU de la CCCO

> Les cultures sous contrat :

Un contrat de culture est lié à un cahier des charges qui détermine des méthodes de production que l'agriculteur est tenu de respecter afin de répondre aux demandes de l'industriel. En contrepartie, l'exploitant est sûr d'écouler sa production au prix convenu dans le contrat.

Les **exigences** sont importantes et peuvent concerner, la surface minimale de production, une taille minimale de parcelle, la présence d'irrigation, le calibre du produit fini....

> Les cultures fourragères :

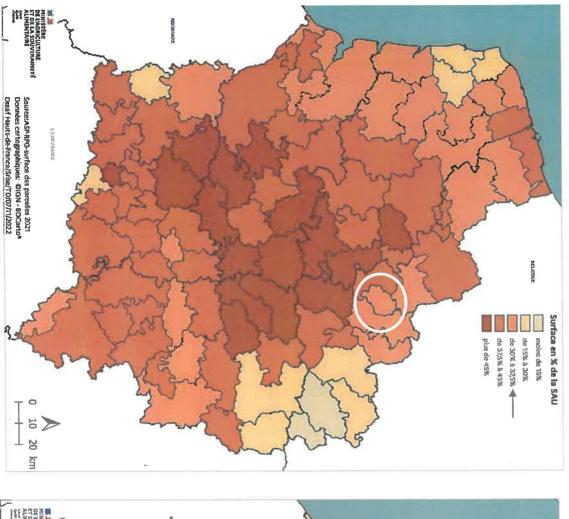
En polyculture élevage, les cultures fourragères comme le **maïs ensilage** sont utilisées pour **l'alimentation des bovins.** Récoltées à la fin de l'été et conservées pour une consommation pendant l'hiver, elles permettent **d'augmenter l'autonomie fourragère** de l'exploitation agricole et de **limiter les coûts de production**. Elles sont complémentaires aux prairies.

> Les prairies :

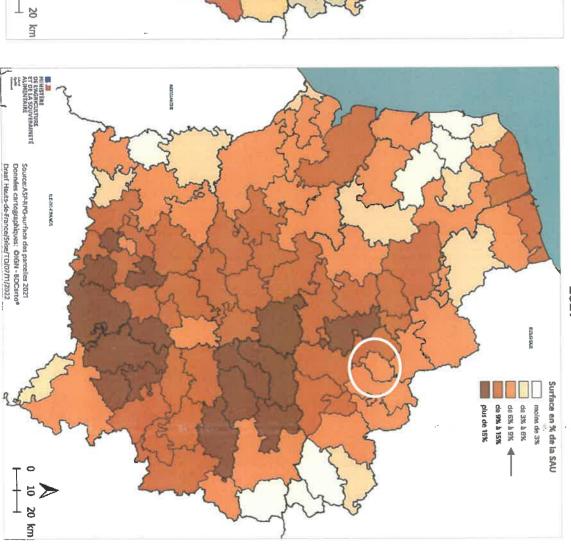
Très présentes dans la vallée de la Scarpe, les prairies sont souvent valorisées par la présence d'un élevage dans l'exploitation. A défaut, l'herbe est vendue à l'extérieur soit à d'autres éleveurs en manque de fourrage, soit à des unités de méthanisation.

La CCCO, un bassin de production diversifié sans spécialisation agricole particulière

Surfaces en blé tendre en 2021 par intercommunalité (EPCI)

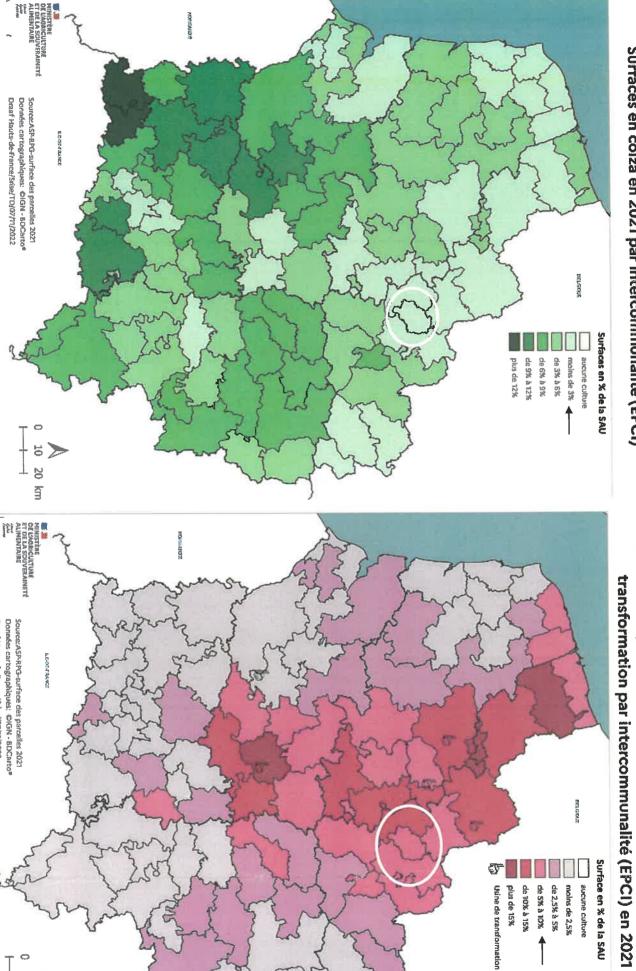


Surfaces en betteraves industrielles par intercommunalité (EPCI) en 2021



Surfaces en colza en 2021 par intercommunalité (EPCI)

Surfaces en pommes de terre de consommation et usines de



www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr

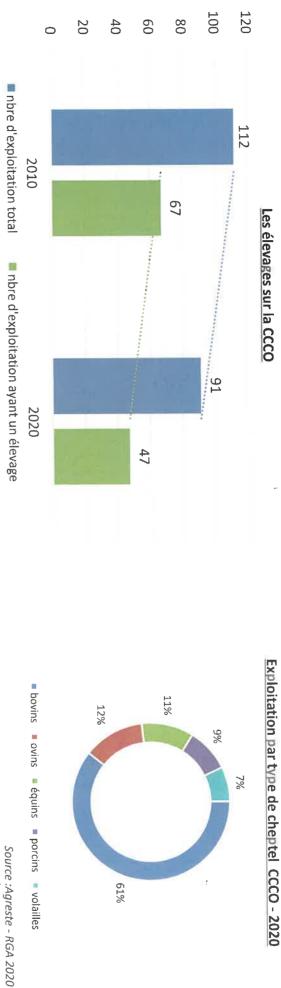
Rapport de travail - Etude ERC agricole - Somain ZA Renaissance secteur 1-Juillet 2023

50

20 km

Drasf Hauts-de-France/Silse//07/11/2022

5. ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE: LES PRODUCTIONS BOVINES DOMINANTES



- > Parmi les 91 exploitations agricoles du territoire, la moitié possède au moins un atelier d'élevage, dont 34 exploitations, un élevage bovin selon les d'exploitations. Il existe des troupeaux mixtes déclarations des exploitants au RGA 2020. Sur ce secteur, l'activité laitière est autant développée que l'activité viande en termes de nombre
- > En termes de cheptel et d'UGB, ce sont les vaches laitières qui sont principalement présentes sur le territoire. Le fait que la production animale soit principalement tournée vers l'élevage bovins est lié à présence des opérateurs économiques à proximité du territoire (Lactalis à Cuincy, Candia à Awoingt pour la filière laitière; et Pruvost Leroy à Douai, Bigard à Feignies pour la viande).

Entre les recensements de 2010 et de 2020, il est constaté un net recul des activités d'élevage avec plusieurs phénomènes qui viennent interroger la pérennité de ces exploitations.

- le poids de la règlementation (mises aux normes et installations classées)
- la périurbanisation,
- et dans une moindre mesure, l'astreinte que réclame la présence d'un cheptel.

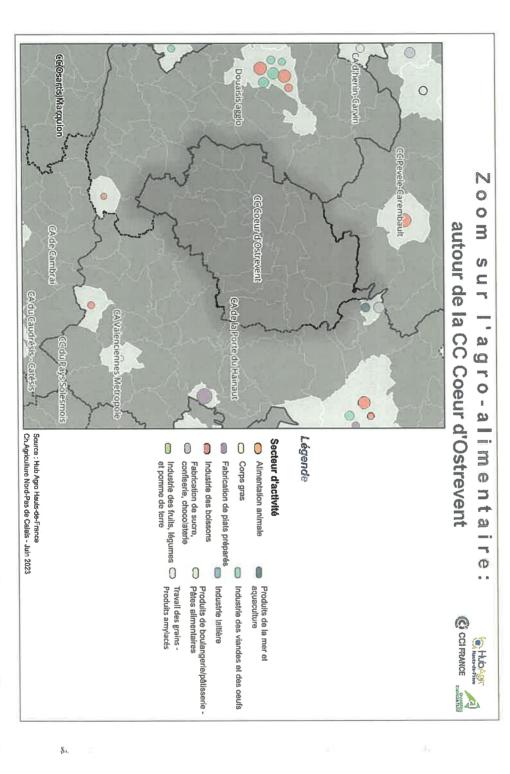
A cela, vient s'ajouter deux éléments forts de l'actualité :

- La fermeture administrative de l'abattoir de Valenciennes en octobre 2021, qui touche particulièrement la filière viande;
- en pulpes pour l'alimentation des bovins La fermeture , annoncée en mars 2023 de la sucrerie Tereos d'Escaudoeuvres, ce qui pénaliserait l'approvisionnement



Source :Agreste - RGA 2020

- > L'analyse des surfaces cultivées à l'échelle des Hauts de France, nous montre que la CCCO n'est pas un bassin de production spécialisée mais un bassin de production fertile et diversifiée, sans spécialisation agricole particulière
- > On remarque par ailleurs qu'aucune Industrie Agroalimentaire n'est implantée sur la CCCO, ce qui pourrait s'expliquer par le fait que le réseau routier du territoire ne soit pas directement connecté aux dorsales européennes (exemple : Autoroutes A1, A2 et A 26)
- V Les interactions des exploitations du territoire avec les opérateurs économiques sont nombreuses (liaisons avec les silos agricoles, les unités de transformation,) et dépassent les limites administratives de l'intercommunalité



6. DES SIGNES OFFICIELS DE QUALITÉ PEU DÉVELOPPÉS

Nombre d'EA sous SIQO en 2020

Logo

Descriptif

1 à 3 (donnée soumise au secret statistique)

Aucune exploitation

Aucune exploitation

Aucune exploitation





donne des caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne L'Appellation d'Origine Protégée désigne un produit dont toutes les étapes sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui

production, de son élaboration que de sa qualité gustative.

supérieure à celle d'un produit courant similaire, tant au niveau de sa Le label rouge est l'unique signe national officiel qui garantit une qualité

le nom du produit dans toute l'Union européenne. moins une étape est réalisée dans la zone protégée. Comme l'AOP, l'IGP protège L'indication géographique protégée identifie un produit dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique. Au

protège la composition traditionnelle d'un produit ou son mode d'élaboration La Spécialité Traditionnelle Garantie ne fait pas référence à une origine, mais

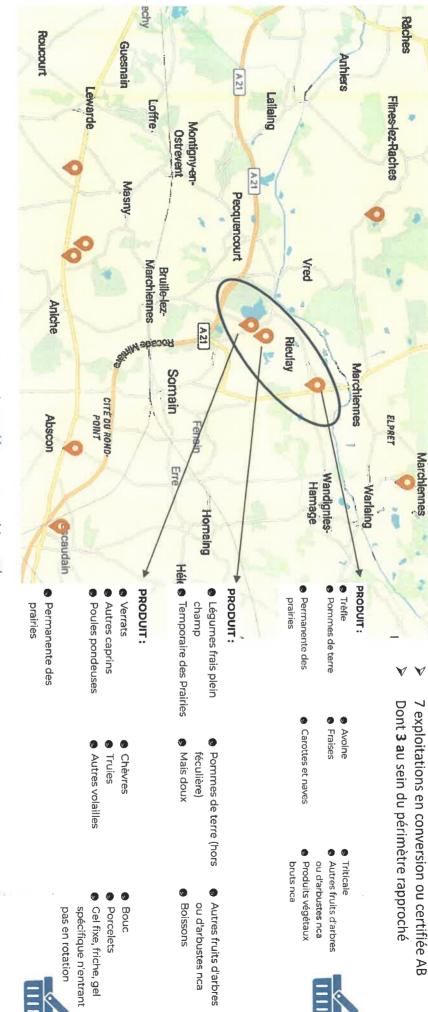
O en fruits/ légumes et fromage de chèvre dont 3 en Vente directe aux consommateurs (contre 1 à 3 en 2010)



production sont les mêmes dans toute l'Union européenne et les produits importés sont soumis aux mêmes exigences. l'environnement et du bien-être animal. Les règles qui encadrent ce mode de L'agriculture biologique garantit un mode de production respectueux de



Zoom sur : les producteurs en Agriculture Biologique sur le territoire



Source: annuaire de l'Agence bio, 2023 – disponible en ligne https://www.agencebio.org/

Exploitant pratiquant la vente directe

Source : Guide des producteurs de la CCCO et www.ouacheterlocal.fr

7. DES ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION EN ÉVOLUTION

générant un revenu supplémentaire Diversification : ensemble des activités réalisées avec les moyens humains, matériels ou patrimoniaux de l'exploitation agricole

CIRCUITS COURTS

Ensemble des formes de commercialisation pour lesquelles il existe au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur.







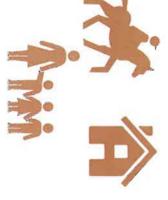


- 32% des exploitations en 2020; stable
- 29 exploitations en circuits courts dont24 en vente directe
- 9 exploitations transforment des produits.
- On note un fort recul des activités de transformation du lait (-57% entre 2010 et 2020).

En NPDC, 19% des exploitations pratiquent les circuits courts. La présence importante des circuits courts sur ce territoire est liée à l'existence d'un bassin de consommation (arc minier) de proximité

ACCUEIL A LA FERME

Activités d'hébergement, de restauration, de loisirs et de tourisme présentes sur les corps de ferme.



- 3 exploitations en 2020 soit un peu plus de 1% des exploitations
- Nombre de fermes stables en comparaison avec 2010

Activités de tourisme à la ferme peu développées à l'échelle de la CCCO.

PRODUCTION D'ENERGIE

12 à 17 % des charges variables d'une exploitation sont liées aux dépenses en énergie : la production d'énergie par les fermes permet un complément de revenus ou en autoconsommation.





3% des exploitations en 2020 (chiffre non disponible en 2010 car inférieur à 3 EA)

Activité en fort développement
Actuellement deux unités de
méthanisation sur la CCCO et 1 en projet
et de la valorisation des toitures de
bâtiments avec du photovoltaïque.

8. EVOLUTION DU FONCIER AGRICOLE SUR LA CCCO

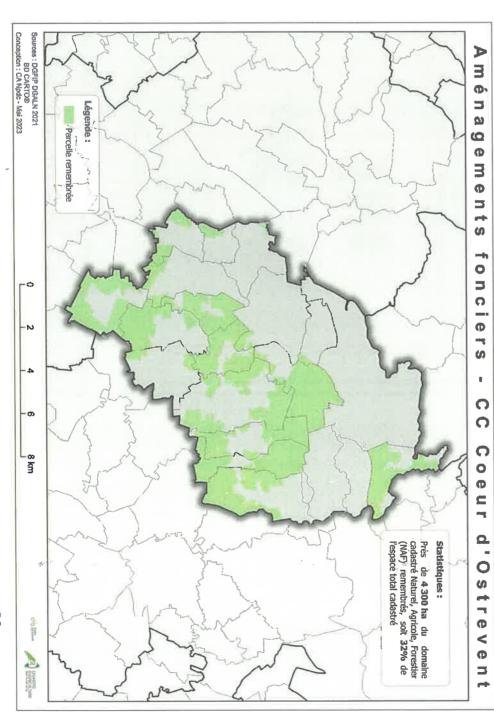
8.1. Caractérisation structure foncière agricole

									V
NPDC, Diagnostic agricole, juillet 2012).	agriculteurs (Chambre d'agriculture du	nombreux ilots par près de la moitié des	comme morcelé ou réparti en de	agricole sur la CCCO est plutôt considéré	d'infrastructures linéaires, l'espace	son territoire, de zones urbanisées,	naturels de tout type sur l'intégralité de	boisés au nord du territoire, et d'espaces	➤ De par la présence de nombreux secteurs

									\bigvee
fonctionnel.	années 1990, le rendant ainsi plus	réorganisation du parcellaire à partir des	de restructurer l'espace agricole par une	opérations de remembrement ont permis	grandes infrastructures régionales. Ces	relativement urbanisés, traversés par des	correspondent à des territoires	l'objet d'opérations d'aménagement foncier	On remarque que les communes ayant fait

Les communes de Somain, Rieulay et dans une moindre mesure Aniche ont été remembrées.

Département	Nb. moyen de parcelles	Surf. Moy. de la parcelle 3,02	Surt. Moy. de l'exploitation 61
du Nord	20	2,02	C F
3	23	2.7	62

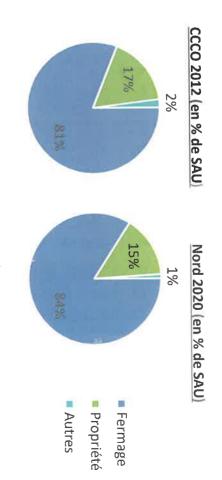


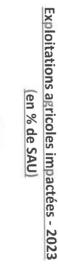
8.2. Mode de faire-valoir des terres agricoles

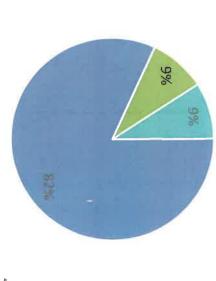
- ➤ La maîtrise du foncier est un élément clé du développement des exploitations aussi bien à court terme qu'à long terme. L'étude agricole de 2012 réalisée par la Chambre d'Agriculture du NPDC montre que le parcellaire agricole sur la CCCO est réparti de la manière suivante :
- 81 % sous le statut du fermage
- 17% en propriété
- 2% en autres (dont occupation précaire)
- ➤ La part de terres sous occupation précaire est plus importante chez les exploitants impactés. Elle est en fait sur-représentée chez l'exploitant n°1 (par rapport à sa part de SAU en propriété).
- A l'échelle du territoire, la part précaire reste relativement faible et coïncide avec la tendance

départementale actuelle.

Nous n'avons pas d'élément pour expliquer cela



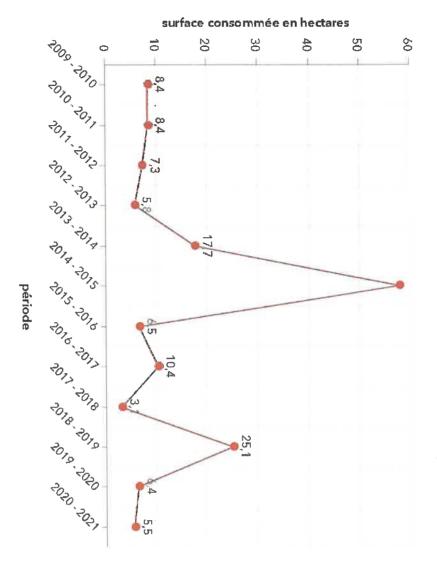




Sources : Enquêtes CA 2012 – diagnostic Agricole de la CCCO, Agreste –RGA 2020 et enquêtes CA 2023 – ERC agricole

8.3. Artificialisation des sols entre 2009 et 2021 de la CCCO

Consommation totale* (en hectares) entre 2009 et 2021



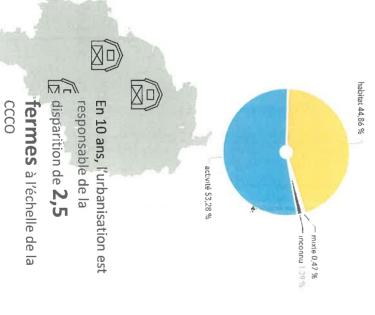
^{*} total = activité + habitat + mixte + inconnu

Entre 2011 et 2021, ce sont 146 ha de terres agricoles qui ont été Soit près de 15 ha par an qui partent à l'urbanisation artificialisés

On constate un pic de l'artificialisation des sols entre 2013 et 2018 principalement pour des projets de développement de l'habitat ou de développement de l'activités économiques artisanales, industrielles et/ou commerciales

Sources : Portail de l'Artificialisation des Sals https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/suivi-consommation-espaces-naf#paragraph-2164

Répartition du flux de consommation d'espaces par destination entre 2009 et 2021



8.4. Etat des lieux des consommations foncières – Périmètre rapproché

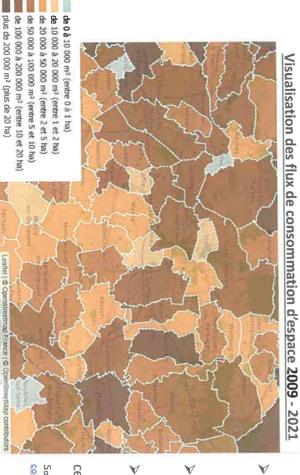


Artificialisation des sols dans le périmètre perturbé sur la période 2011-2021

agricoles ou forestiers en espaces urbanisés.	urbanisés sur le territoire concerné". Il s'agit	création ou l'extension effective d'espaces	consommation d'espaces comme "la	Note : La loi Climat et Résilience définit la
		5		

31 ha artificialisés à l'échelle développement de l'habitat du périmètre rapproché, dont les ¾ pour le

ccco	Périmètre rapproché	Aniche	Somain	Rieulay	Marchiennes	Commune
1,05	0,65	0,77	0,89	0,27	0,6	% de l'espace artificialisé entre 2011 et 2021
13820	4750	650	1230	730	2140	Surface commune (ha)
146	31	U	ارسا جسا	2	13	Espace artificialisé en ha
53,28	21,74	5,77	37,29	25,71	16,57	% des espaces artificialisés par les activités économiques
44,86	72,58	91,44	60,84	66,46	72,71	% des espaces artificialisés par l'habitat
0,47	1,94	2,79	1,87	7,83	0	% des espaces artificialisés par des projets mixtes



- période 2009 2021 sur les communes de Marchiennes (13,5 ha), Somain (12,5 ha) Les consommations d'espaces naturels agricoles et forestier sont fortes sur la et dans une moindre mesure Aniche (7,5 ha)
- Pour la commune de Marchiennes, c'est avant tout pour le développement de l'habitat
- Paradoxalement on peut noter que la population diminue entre 2013 et 2018 sur pour l'implantation d'entreprises sur la commune Pour la commune de Somain, c'est à la fois pour le développement de l'habitat ET

Sources : Portail de l'Artificialisation des Sols (Cerema) - https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/suivi-consommation-espaces-naf#paragraph--2164 et INSEE, 2019 cette commune

9. FOCUS SUR LES DEUX EXPLOITATIONS IMPACTÉES

Les 2 exploitants impactés ont été rencontrés en entretien individuel et directement sur le siège d'exploitation.

8.1. Deux exploitations aux profils différents

Parcellair exploitan	2	 	Expl.
Parcellaire des deux exploitants impacties S fim 2	Polyculture - élevage	Autres grandes cultures	OTEX de l'exploitation
DI COLUMNICION CONTRACTOR CONTRAC	Marchiennes	Anneux	Commune du siège
Pa Pa Pa pa	152	137	SAU totale (ha)
Parcelles exploitées par l'Exploitant 1 Parcelles exploitant 2 Parcelles exploitant 2 Parcelles exploitant 2	(ω	1	Nb de chef d'exploitat ions
oloitées oloitées oloitées ant 1 ant 2tude ERC agricole - Somain ZA Renaissance secteur 1-Juillet 2023	43	32	Age moyen des Chefs d'exploitation
ain ZA Renaiss	NC	NC	Reprise familiale
ance secteur 1-	GAEC	individuel	Statut
Juillet 2023 60	Transformation Vente Production énergie	aucune	Diversification

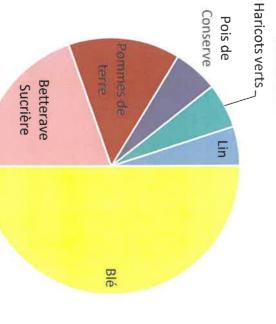
9.2. Zoom sur les productions primaires des exploitations impactées

	2	1	Expl.
Betterave sucrière Betterave fourragère	Blé Prairie permanente Maïs ensilage Lin textile	Blé - Betterave sucrière Pommes de Terre - Pois de conserve Haricots verts - Lin	Productions végétales
LES LAITIERS RESPONSABLES	Bovin lait: 100 vaches et 130 jeunes bovins 1 démarche qualité: Des Laitiers Responsables: pâturage sans OGM	NC	Productions animales
Projet de méthanisation collective	 Transformation du lait en fromage affiné et plats préparé à base de fromage Vente en circuits courts : marché, magasins fermiers restaurant épicerle fine 	S	Activités de diversification

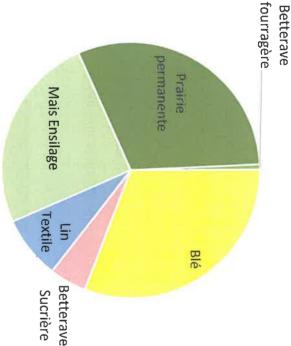
Les enquêtes auprès des exploitants mettent en lumière :

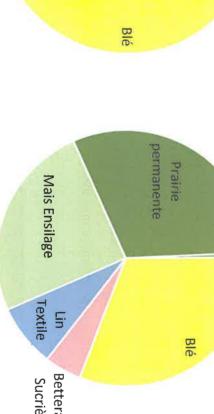
- V Ce sont deux exploitations de belle taille en rythme de croisières et plutôt représentatives du secteur de par leur OTEX.
- V Elles disposent toutes les 2 d'un bâtiment sur Somain dont 1 qui accueille de l'élevage
- V Les 2 exploitations ont un salarié permanent et sont en réflexion pour embaucher un apprenti plutôt en 2024
- Elles ont toutes les 2 recours à des ETA
- V L'exploitation n° 2 développe une unité de méthanisation en collectif et souhaite développer un collectif pour la vente de produits locaux.
- V Le projet sur Somain aura un impact sur l'exploitation n° 2 surtout en termes d'autonomie fourragère et de disponibilité de paille. La perte de surface entrainera une diminution des revenus (sans adaptation)
- V Pour l'exploitation n°1, la perte de la surface somainoise correspond davantage à une diminution du revenu
- V Suivant les tendances de la CCCO, les agriculteurs impactés sont majoritairement locataires de leur parcellaire. Les surfaces en occupation précaire sont celles concernées par l'étude chez les 2 exploitants

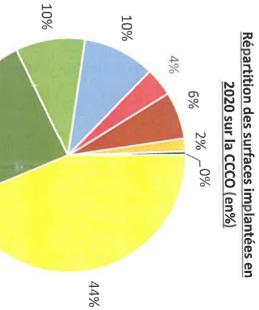
Répartition de la SAU de l'exploitation 1



Répartition de la SAU de l'exploitation n°2







- V productions du secteur. 2 exploitations aux productions différentes, reflet de la diversité des
- V Le Blé et la Betterave sucrière sont présents dans l'assolement avec le lin dans une moindre mesure.
- V exploitation est de tendre chaque année vers l'autonomie betterave fourrage sont des surfaces fourragères. L'objectif pour cette Pour l'exploitant n°2, la prairie permanente, le maïs ensilage et la

Blé

3 productions phares:

Oléo-protéagineux

Jachère

■ Fruits et légumes
■ Pommes de terre

Fourrages

Lin

Céréales

Prairies

24%



9.3. Les acteurs économiques en lien avec les exploitations impactées

> Fournisseurs d'intrants et de services au niveau local

Intrants

Unéal, SEDE, TMCE, Bernard

Machinisme

Godeffroy équipement, CASA, Messeant

Entreprise de travaux agricoles

Pacaux, Lawniczak, Cachera, Bachelet, Soyez

Légende de la carte :

- Zone d'implantation du projet : Somain
- Sièges des exploitations impactées
- Bâtiments appartenant aux exploitants impactés
- Entreprises de Travaux Agricoles
- Semenciers, plateforme d'approvisionnement et de collecte
- Clinique vétérinaire et soin des animaux
- Implantation locale des administrations en lien avec les exploitants impactés



V Débouchés des principales productions impactées



Filière Blé

au bénéfice du développement du revenu de l'adhérent d'une mission commune : Promouvoir une agriculture responsable et moderne Unéal rassemble plus de 6 000 agriculteurs adhérents dans la région des Hautsde-France. La coopérative mobilise plus de 400 collaborateurs engagés autour

d'approvisionnement et de collecte sur les hauts de France L'ancrage territorial est fort avec 23 antennes <u>A</u> 115 dépôts



Filière lait



des agriculteurs grâce à une production laitière engagée. plus de 60 ans l'objectif de servir les intérêts des consommateurs et Sodiaal, c'est l'histoire d'un modèle coopératif qui poursuit depuis Sodiaal compte 75 sites en France dont celui d'Awoingt, qui produit

France

Hauts De



Tereos

fermeture du site d'Escaudoeuvres le Nord-Pas-de-Calais. En mars 2023, le groupe a annoncé la 2 eme groupe sucrier mondial avec 9 sucreries en France dont 2 dans

CRISTAL_UNION

Cristal Union

et commercialiser du sucre, de l'alcool et du bioéthanol. betteraves, et emploie plus de 2000 collaborateurs pour produire Cristal Union regroupe plus de 9 000 coopérateurs, cultivateurs de

majoritairement implanté dans le quart Nord-Est de la France sur Le groupe est le 1er fournisseur de sucre aux IAA. Cristal Union est



Filière pommes de terre

des denrées sous la marque Candia.

Vitalis (Wavrin)



Filière Lin :

Hondscoote) Teillage Decock (France – Wavalin (Belgique)



Pasfrost (Belgique) Filière légumes



baguettes de 250 grammes 1 ha de blé tendre = 5,5 tonnes de farine, soit 25 000



Filière sucre

1 hectare de betteraves sucrières = 14 000 boîtes d'1 kg de sucre raffiné



Filière pomme de Terre

pommes de terre (Agreste SAA- 2017) Nbectare de pommes de terre = 45 T en moyenne de

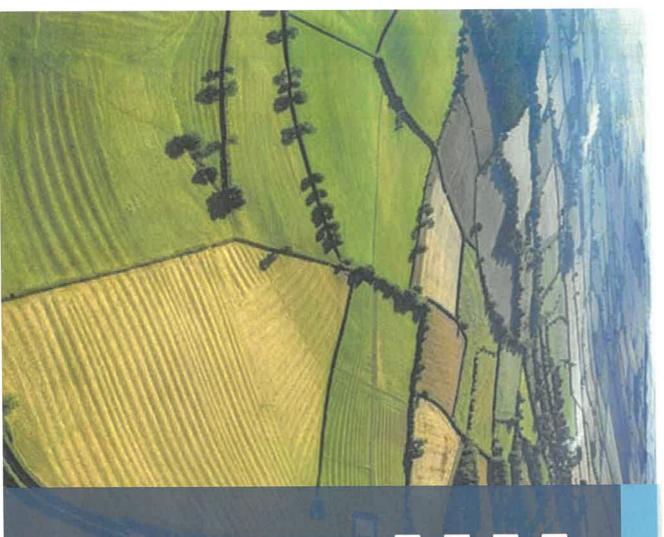
- ▶ 30 000 sacs de 1,5 kg ou 9000 sacs de 5 kg de pommes de terre vendus en circuit court
- 25 000 sachets d'1kg de frites surgelées (premier maillon de transformation)



Filière lin

1 hectare de lin = 200 costumes pour homme

PARTIE 3



PROJET SUR
L'ECONOMIE AGRICOLE
DU TERRITOIRE



. EFFETS POSITIFS RELATIFS DU PROJET



1.1. Effet positif DIRECT

V Le projet d'aménagement est voué à accueillir des entreprises du domaine du transport et de la logistique. agricole. Cela va permettre la création d'emplois sur le territoire mais sans effet positif direct sur l'activité

1.2. Des retombées positives DIFFICILEMENT MESURABLES

- La création de ce bâtiment pourrait induire une évolution du nombre d'habitants sur la commune avec projets de diversification de l'activité agricole comme par exemple la vente directe. l'arrivée de nouvelles familles sur le territoire. Ce phénomène pourrait être bénéfique au développement de
- Néanmoins, en l'état d'avancement du projet, ces retombées ne sont pas facilement quantifiables

pérennité économique de l'exploitation. volonté forte de la part des exploitants et ne peut se faire que de manière progressive tout en garantissant la semblent plutôt orientées vers des circuits longs. Une orientation vers des circuits courts nécessite une Les exploitations en lien avec les filières impactées et situées à l'intérieur du périmètre d'impact

2. CARACTÉRISATION DES **EFFETS** NÉGATIFS DU PROJET

SUR

2.1. Des impacts notables pour les exploitations impactées

L'ÉCONOMIE AGRICOLE

- Perte de bonnes terres agricoles : « c'est la perte de l'outil de travail non compensé par l'acquisition d'autres terres. »
- Perte de parcelles fonctionnelles : « elle est bien située, d'un seul tenant sans voisin immédiat. Des aménagements (parking, chemin d'AFR) avaient été faits et permettaient de manœuvrer les engins facilement. »
- Il devient nécessaire de faire évoluer l'assolement pour minimiser les pertes
- > Pour l'exploitation 2, l'assolement était en lien avec la recherche d'autonomie alimentaire pour l'atelier lait : année 1 : Lin \Rightarrow année 2 : blé \Rightarrow année 3 : maïs \Rightarrow année 4 : blé

L'exploitant réfléchit donc à changer d'assolement Le maïs sert à nourrir les animaux. Le blé et notamment la paille est utile pour les aires paillées des bâtiments d'élevage.

Dans l'immédiat, il évoque une réduction de sa surface en blé

plan d'épandage Par ailleurs, dans le cadre d'un projet d'unité de méthanisation, la perte de surface correspond à une nécessité de revoir le

Pour l'exploitation n°2, la reprise des terres s'est faite en 2015 en étant bien au fait du caractère précaire de la parcelle. Il est à noter que l'installation d'un jeune est permise grâce à la reprise d'une exploitation sur Somain, puis grâce à la création d'un atelier transformation laitière avec vente en circuits courts. Cette installation a notamment nécessité des investissements









Cultures:

Blé tendre d'hiver

Maïs grain et ensilage

Betteraves sucrières

Lin fibres

Chicorée / endives

Sources: RPG 2018 - 2019 - 2020 - 2021



67

2.2. Effet indicatif de la perte de foncier sur les filières impactées

La production agricole primaire constitue la matière première des filières agricoles.

Comme nous avons pu le démontrer précédemment, la perte de foncier impacte les filières végétales présentes sur le territoire ainsi que la filière lait, au sens où certaines cultures sont dédiées à l'alimentation animale:

- La filière blé
- Lait
- La filière betterave sucrière

L'impact identifié sur l'outil de travail des 2 exploitations concernées aura donc un effet sur les acteurs des filières jusqu'au consommateur final.

La figure ci-contre illustre les conséquences de la perte d'1 hectare sur l'aval pour les filières végétales. Il indique également combien il est nécessaire de produire de litres de lait pour produire des denrées largement consommées.

Le lin et la pomme de terre sont également 2 filières impactées dans une moindre mesure.



Filière pomme de Terre

1 hectare de pommes de terre = **45 T en moyenne** de pommes de terre (Agreste SAA- 2017)

- ➤ 30 000 sacs de 1,5 kg ou 9000 sacs de 5 kg de pommes de terre vendus en circuit court
- 25 000 sachets d'1kg de frites surgelées (premier maillon de transformation)



Filière lin

1 hectare de lin = 200 costumes pour homme

Filière blé

Illustration des effets indicatifs sur les filières





Filière sucre

1 hectare de betteraves sucrières = **14 000** boîtes d'1 kg de sucre raffiné



Filière lait

1kg de beurre = 22 litres de lait

1kg d'emmental = 12 litres de lait

1 camembert (250g) = 2 litres de lait

1kg de lait écrémé en poudre = **10,6** litres de lait

Sources des données de conversion: Association Passion Céréale (Intercéréales), Chambre d'Agriculture 59-62, Genie-alimentaire.com, Sucre-Info (CEDUS), Observatoire du pain (CIFAP - CNPPF), GNIS.

Economie laitière en chiffres

2.3. Des effets cumulés avec d'autres prélèvements fonciers passés et à venir

1. PRELEVEMENTS PASSES

Sur le parcellaire des exploitations impactées :

Seul l'exploitation n°1 évoque des prélèvements passés de l'ordre de **10 ha** sur Somain, Abscon, correspondant au développement de la ZA de la Renaissance. Certaines parcelles sont encore en culture sous statut précaire.

2. PRELEVEMENTS A VENIR

- Sur le parcellaire des exploitations impactées et à l'échelle du périmètre rapproché ou du périmètre élargi :
- Pas de projet connu pour le moment.
- On peut penser que le remplissage de la ZA de la Renaissance va se poursuivre dans les prochaines années et donc engendrer une artificialisation des sols (ex: secteur 3 de 14 ha cf. ci-contre)

NB : les 44 ha sont inclus dans le compte foncier défini lors de l'élaboration du SCOT — Voir ci-dessous

 L'étude montre que ce sont surtout les projets pour le développement de l'habitat qui grignotent progressivement l'espace agricole mais en l'absence de PLUi, il est difficile de caractériser finement les prélèvements à venir dans les 21 communes.



3. COMPTE FONCIER DU SCOT DU GRAND DOUAISIS

Résidentiel-mixte

CCCO - 20*	Aniche	Somain	Rieulay	Marchiennes	Commune
144 ha	6,3 ha	24,3 ha	3,1 ha	11,1 ha	Artificialisation maximale 2020 - 2040

^{*} Le compte foncier a été élaboré en 2018-2019, période durant laquelle la commune d'Emerchicourt était affliée à la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

Compte foncier à vocation économique et commerciale

vocation économique et commerciale

2020 - 2030

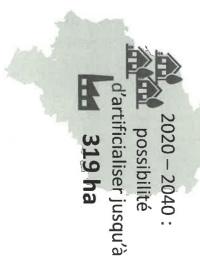
77,5 ha

2030 - 2040

77,5 ha

+ 20 ha d'artificialisation possible pour des infrastructures et grands équipements à l'échelle du SCOT du Grand Douaisis (CCCO

+ Douaisis Agglo)



3. SYNTHÈSE DES IMPACTS SUR LES FILIÈRES

Impacts structurels Liés à l'intégration du projet dans l'organisation de l'agriculture locale *Le prélèvement ne remet pas en question la viabilité des 2 exploitations mais il est à considérer dans un contexte de pression foncière et de grignotage progressif de terres agricoles *Dans les prochaines années, le rythme d'artificialisation possible est similaire à celui de la dernière décennie. *Les parcelles sont assez éloignées du corps d'exploitation. Les 2 exploitations ont d'ailleurs des bâtiments sur Somain (stockage de matériel pour l'un et bâtiment d'élevage pour la seconde exploitation)	nisation de question la à considérer et de le rythme a celui de la celui de la seconde la seconde
--	---

Source : Entretiens réalisés par la Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais, Avril – Mai 2023

intéressant dans l'alimentation bovine (apport d'énergie, stimule la production de lait...) producteurs de ces secteurs, deviendraient alors « non-planteurs » et ne pourront plus obtenir de pulpe de betterave, coproduit pour la betterave sucrière, il n'est pas certain que d'autres collecteurs acceptent de venir sur le secteur. Par ailleurs, les Nb : la fermeture du site de Tereos à Escaudœuvres pourrait avoir des impacts non négligeables sur l'exploitation 2. En effet,

cette actualité, posant de nouveau la problématique du maintien de l'élevage sur le territoire Ainsi, dans des zones de polycultures-élevage comme en CCCO, l'élevage laitier va de nouveau être touché de plein fouet par

PARTIE 4



D'ÉVITEMENT, RÉDUCTION ET COMPENSATION DES IMPACTS

La prise en compte des activités agricoles dans la localisation et la conception du projet est abordée dans cette section, suivie de l'analyse des impacts à différentes échelles.

Est ensuite présenté le calcul du montant de la compensation collective et les pistes d'actions identifiées en concertation avec les exploitations du périmètre et des filières impactées.



LE PRINCIPE ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER

- V Cette partie présente d'abord les options envisagées par les maîtres d'ouvrage et préconisées par la Chambre d'agriculture pour :
- 1) éviter
- 2) réduire les impacts du projet sur les activités agricoles
- V Les impacts du projet sur l'agriculture en l'état actuel du projet sont ensuite étudiés :
- à l'échelle des exploitations,
- en termes de production de produits finis pour les filières impactées (ordre d'idée)
- en termes d'impact économique global pour les maillons agricoles (impact direct) et agro-alimentaires (impact indirect)
- V projets dégagées par les exploitants locaux. Le calcul de l'impact économique global donne ensuite lieu au calcul du montant de compensation et à la présentation des pistes de

d'urbanisation sur l'agriculture Compenser » pour atténuer les Schéma de l'application du principe « Eviter-Réduire-Économie agricole impacts KREETHI Localisation du d'évitement non évites Mesures impacts projet Conception Mesures de reduction residuels du projet Impacts compensatoires Fonds financier collectives résiduels Mesures Impacts 94

impacts d'un projet

OBJECTIFS DU PROJET, LIMITANT DE FAIT LES RÉFLEXIONS SUR **VOLETS « EVITER » ET « RÉDUIRE »** 2. UNE IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE COHÉRENTE AVEC LES



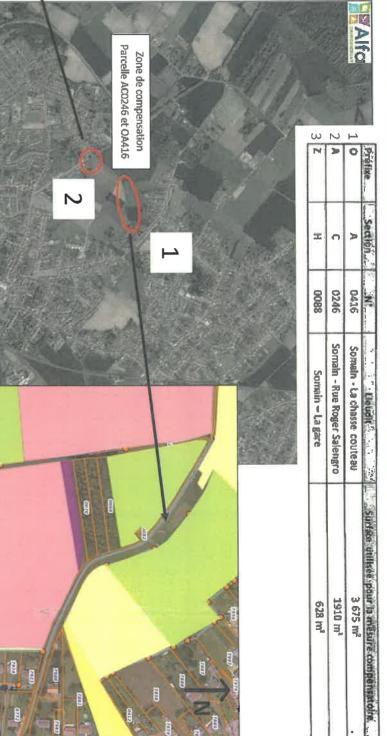
2.1. Un projet logistique pour relancer une économie autour de la gare de Triage de

économique sur la commune de Somain et plus largement sur l'arrondissement de Douai. Comme évoqué dans la raison d'être du projet, l'implantation d'une plateforme logistique a pour but de maintenir et de développer une activité

- adossée à la Gare de triage de Somain infrastructures existantes tout en évitant l'apparition d'une friche industrielle sur la ZA de la Renaissance. La plateforme est donc logiquement → La proximité de la Gare de Triage de Somain pourrait permettre à terme le développement du ferroutage et ainsi maintenir en activité les
- étaient non agricoles. (cf. ci-après → A noter que l'étude d'impact environnemental prévoit 3ha de compensation et que la mairie Somain nous a confirmé que les terrains envisagés

Les parcelles de compensation écologique 1 et 2 ont été mises à disposition par la mairie de Somain et ne sont actuellement pas cultivées.

La zone de compensation numéro 3 se situe sur la zone du projet étudié.





Source:

Zone de compensation

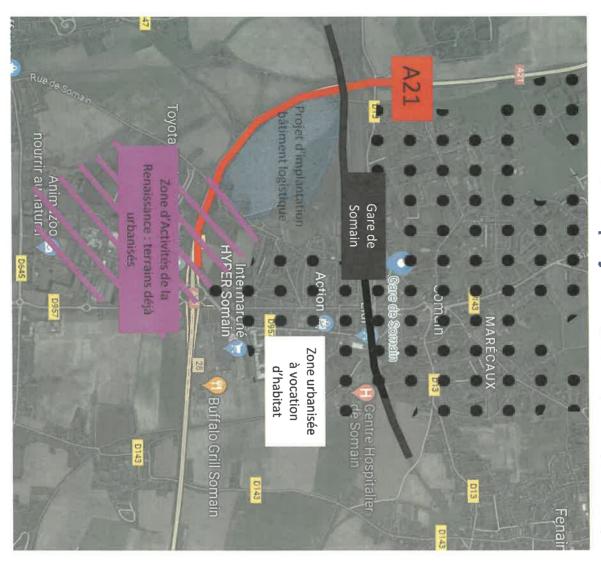
sur zone de projet

Montage CA NPDC

Dossier de demande de dérogation au titre de l'article L.411-2 du Code de l'environnement dans le cadre d'un projet d'aménagement à Somain, ALFA environnement janvier 2023, www.geoportail.fr , juin 2023 – RPG 2021

2 REDUIRE

2.2. Un projet enclavé entre l'autoroute, le rail et un secteur déjà urbanisé



La configuration du site, la conception du projet et la situation géographique ne permettent pas d'envisager des mesures de réduction du projet.

On pourrait alors s'interroger sur le dimensionnement du projet et envisager une réduction de la taille de la plateforme logistique.

Nous serions cependant rapidement confrontés aux deux points suivants:

- l'accessibilité difficile du site avec des engins agricoles
- La nécessité de mettre en place une zone de non traitement au vu de la proximité des habitations et/ou de la présence régulière de travailleurs sur la zone.

Source : Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais, juin 2023, à partir de Google Earth.

3. Une émergence concertée de mesures de compensation



3.1. Compensation Individuelle

Renaissance. Les exploitants en place ont obtenu à l'époque des indemnités d'éviction. Les surfaces ont été acquises par la Communauté de Communes du Cœur D'Ostrevent dans le cadre de l'extension de la Zone de la

CCCO pour la « remise » en culture de ces terres Ils avaient alors arrêté d'exploiter les terrains. Mais en l'absence de projet concret sur la zone, les jeunes agriculteurs ont pris contact avec la

Depuis 2010, ces terres sont donc exploitées à titre précaire. Cet accord a été repris par la SCI HUB SOMAIN lors du rachat des terrains et jusqu'au démarrage des travaux (prévu octobre 2023)

12/64/17

3.2. Estimation financière de la perte de potentiel économique agricole



entre la chambre d'agriculture et la DRAAF (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) des est proposé d'utiliser une méthode qui fait consensus au niveau national, sur la base d'un travail partenarial initial Pays de la Loire. L'objectif est de quantifier la perte économique générée par le projet sur l'activité agricole du territoire. Pour ce faire, il

Ce calcul d'impact se base sur le nombre d'hectares définitivement soustraits à l'activité agricole.

1

IMPACT DIRECT ANNUEL

- Indicateurs mobilisés
- Surface agricole prélevée de manière définitive : 21,74 ha
- Cette surface reprend l'emprise du projet sur les terres agricoles
- Répartition des surfaces impactées par système de production des exploitations concernées :

	production) PBS moyen €/ha	potentiel par production et/ou système de	exploitations par hectare (chiffre d'affaires	Produit brut standard (PBS) moyen des
i)n) PB	par	ons	prut
	Smo	proc	par	STal
	yen €/h	duction	hectare	ndard
	മ	et/ou	(chiff	(PBS)
		système	re d'affa	moyen
		de	aires	aes

Calcul de l'impact direct annuel

Impact direct annuel =

Produit brut par hectare

X surface impactée

= PBS Moyen € X Nb d'ha = 64 763 €

Sources : Enquêtes Chambre d'Agriculture 2019 Ministère de l'agriculture Agreste – RICA 2016

2979	5901	Total exploitations impactées
1833	3107	Polyculture polyélevage
1145	2794	Grandes cultures
PBS agricole moyen du territoire (€/ha)	PBS agricole par système de production (€/ha)	Répartition par OTEX sur le territoire concerné en % des surfaces

▲ IMPACT INDIRECT ANNUEL

s'ajoute à l'impact direct défini précédemment. Celui-ci est caractérisé par l'impact sur les fillères en aval, et

premier par un ratio de proportionnalité entre le chiffre d'affaires Nous passons de l'impact direct à l'impact indirect en multipliant le industries agroalimentaires (IAA). la production agricole et celui lié à la transformation des

Indicateurs mobilisés

- Chiffre d'affaires net des IAA (2015) : 15 459 millions d'€ (1)
- Chiffre d'affaires des productions agricoles régionales (CA 5 911 millions d'€ (2) 2010-2015 pour lisser а volatilité)
- Ratio de proportionnalité entre CA agricole et CA IAA (2)/(1):
- ⇒ Pour 1 € de richesse produite par l'agriculture, l'aval en produit 2,6.
- Impact direct annuel calculé précédemment 64 763 €
- Calcul de l'impact indirect annuel

Impact indirect annuel = Impact direct annuel x 2,6 = 64 763 € x 2,6 = 168 384 €

▲ IMPACT ANNUEL GLOBAL

- L'impact global correspond impacts directs et indirects. a somme des
- Indicateurs mobilisés
- Impact direct annuel: 64 763 €
- ► Impact indirect annuel: 168 384 €
- Calcul de l'impact annuel global

Impact global = Impact direct + Impact indirect = 64 763€ + 168 384€ = 233 147 €



Sources : Ministère de l'Agriculture -- Agreste Comptes de l'agriculture 2010-2015; Insee - ESANE 2015

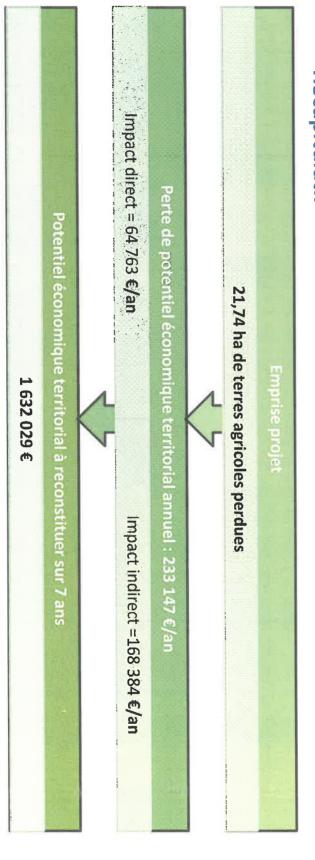
Reconstitution du potentiel économique agricole du territoire

ont été autorisé à remettre en culture pendant 10 ans. généré par un investissement couvre la valeur initiale de cet investissement. Dans le cas présent, il est à noter que les exploitants période de 7ans est nécessaire pour reconstituer le potentiel agricole perdu par le projet, pour que le surplus de production Selon la méthode utilisée et partagée, il est estimé, à partir de recoupements d'observations statistiques et de terrain, qu'une

Calcul du potentiel économique global à reconstituer

Potentiel économique global = impact global annuel x 7 ans 233 147€ x 7 = 1 632 029 €

Récapitulatif



5. ESTIMATION DE LA COMPENSATION COLLECTIVE

précédemment, il est nécessaire de déterminer le ratio entre le montant investi et la richesse produite induite par cet investissement. > Pour estimer le montant du fonds de compensation collective à partir du potentiel économique perdu calculé

Indicateurs mobilisés

- ➢ Potentiel économique à reconstituer sur 7 ans : 1 632 029 €
- du Nord-Pas-de-Calais entre 2009-2015) : 6 car il est nécessaire d'investir 1 € pour générer 6 € de produit. Ratio Investissement / Produit (moyenne sur 7 ans du ration Production de l'exercice/Investissement total des exploitations

Calcul de l'investissement à mobiliser

Montant compensatoire = Potentiel économique / 6 = 1 632 029 € / 6 = **272 005 €**

21,74 ha de terres agricoles perdues

Impact direct = 64 763 €/an

Perte de potentiel économique territorial annuel : 233 148 €/an

Impact indirect = 168 384 €/an

Potentiel économique territorial à reconstituer sur 7 ans

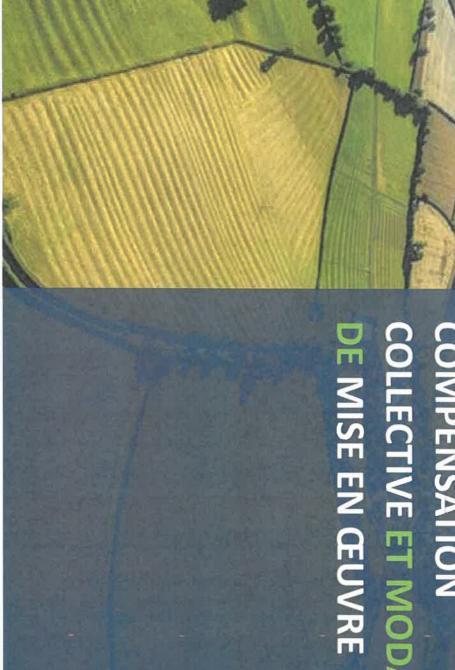
Montant de la compensation collective

272 005 €

š...

PARTIE 5







1. CONCERTATION AVEC LES AGRICULTEURS DU PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ

Méthodologie de concertation

- travailler en priorité sur le périmètre rapproché CUMA, etc.) ont été conviés par téléphone et par mail, avec l'objectif de 15 responsables agricoles locaux (représentants syndicaux, Présidents de
- La réunion s'est déroulée en trois temps :
- Explication du projet, de la méthodologie ERC, et des objectifs de la réunion.
- Tour de table des projets connus sur le territoire, et des thématiques pouvant intéresser les agriculteurs en collectif.
- Priorisation des pistes de projets collectifs.

Une faible mobilisation du monde agricole

- La réunion a rassemblé 4 participants dont les exploitants impactés.
- V Une animation spécifique pour le secteur sera donc à prévoir au-delà de la CDPENAF



LES RÉSULTATS DE LA RÉUNION DE CONCERTATION

des études d'impact sur l'économie agricole n'était pas connu Les agriculteurs présents connaissaient le contexte de l'étude et la raison d'être du projet. Celle-ci n'a d'ailleurs pas été remise en cause. Le principe

En tant qu'animateur de réunion, la Chambre d'Agriculture a expliqué aux exploitants présents le principe de la compensation collective

Après une partie de présentation succincte de l'étude et des filières impactées, il a été proposé

- un temps de réflexion individuelle
- Un temps de partage des idées et d'échanges autour des propositions avec le groupe.

5 propositions sont ressorties de la réunion de concertation

- développer un **réseau d'irrigation** en collectif
- soutien à un projet de **méthanisation** en développement
- achats et pose de clôtures de protection contre les

lapins et autres dégâts de gibier

- achat d'un pont bascule en collectif
- acquisition de matériel en commun



pour faire murir un éventuel projet. Une animation spécifique pourra être mise en place par la suite développement de circuits courts. Cependant, la structuration d'un collectif demande une volonté de plusieurs agriculteurs du territoire et du temps Ces propositions ont été présentées au maître d'ouvrage lors d'une réunion de travail, qui aurait aimé proposer en plus un soutien à des projets de

développer les circuits courts pour le territoire / soutien à un projet de méthanisation territorial / achat de matériel en copropriété NB : lors de la phase d'enquête, les agriculteurs ont proposé des pistes à développer en collectif : achat d'un camion frigorifique à 2 entreprises pour

MESURE 1: DÉVELOPPER UN RÉSEAU D'IRRIGATION EN COLLECTIF

CONTEXTE:

croissance des plantes causent des pertes de rendements importantes notamment en céréales. longues, plus intenses et répétées. Les périodes de sécheresse de plus en plus longues et à des moments clés de la Les évolutions climatiques liées au réchauffement de la planète entraînent ces dernières années des périodes plus

DESCRIPTION:

Au sein du périmètre rapproché, il est envisagé de définir des secteurs à enjeux permettant de rassembler 4 à 5 voisins de parcelle.

Le forage serait un outil collectif. Chaque exploitant devra posséder son enrouleur/ ses tuyaux

INTÉRÊT ÉCONOMIQUE ET COLLECTIF

Garantir un niveau de rendement indispensable à la rentabilité de certaines cultures

Développer les cultures sous contrat

Mutualiser les achats et le coûts des travaux

POINTS DE VIGILANCE

Trouver un terrain pour accueillir le forage

Une gestion raisonnée de l'eau



- Prise de contact avec les agriculteurs exploitants sur le périmètre rapproché
- Étude pour dimensionner le projet avec le collectif et évaluer les besoins sur le terrain
- Faisabilité du projet d'un point de vue de la propriété foncière

Etape 2

- Demande d'autorisation
- Travaux

Etape 3



DÉPENSES POUVANT ÊTRE PRISES EN CHARGE

Pompe + moteur + accessoires+ montage + compteur : entre 75 000 et 100 000 €

AGRICOLE EN COLLECTIF MESURE 2 : SOUTIEN AU PROJET DE MÉTHANISATION



CONTEXTE :

exploitants agricole et 1 industriel) avec injection dans le réseau de chaleur. Un agriculteur directement impacté développe actuellement un projet de méthanisation agricole en collectif (7

Sur le secteur d'études, plusieurs agriculteurs sont « apporteurs de plan d'épandage »

INTÉRÊT ÉCONOMIQUE ET COLLECTIF

- 7 entreprises agricoles
- 1 investissement de plusieurs millions d'euros
- Une solution de soutien aux exploitants en polyculture-polyéievage







Matériel de valorisation du digestat:

 Tonne à lisier avec rampe pendillard ou socs enfouisseurs

Coût : **40 000€ HT (Joskin.fr)**

MESURE 3 : CLÔTURES DE PROTECTION CONTRE LES LAPINS ET DÉGÂTS DE

DESCRIPTION

GIBIER

COLLECTIF

INTERET ECONOMIQUE ET

« Sur une parcelle de 16 ha, 8 ont été bouffés par les d'activités (La Renaissance/ Somain-Aniche) gibier qui semblent avérés à proximité des zones protections des cultures face aux risques dégâts de Mise en place d'une réflexion locale autour des

lapins! »

risques de perte de cultures. Sécurisation économique par la réduction des

global plutôt que de traiter le problème à la l'investissement et sur la protection d'un secteur parcelle Intérêt du collectif sur <u>ন</u> partage de



Etudes des besoins (mètre linéaires et types de clotures)

Etude préalable (concertation et

cartographie): 2850 € / HT

Matériel

Environ 300€/HT les 100 mètres de linéaires

En sus

Pose:

Travaux

ယ

Devis

MESURE 4: ACHAT D'UN PONT BASCULE HOMOLOGUE EN COMMUN

CONTEXTE:

avant le dépôt des récoltes Les plateformes de collecte agricoles sont de plus en plus frileuses à laisser les exploitants venir pesant leur benne

Or, les exploitants souhaiteraient avoir accès à un outil dans le cadre de leur transaction commerciale.

INTÉRÊT ÉCONOMIQUE ET COLLECTIF

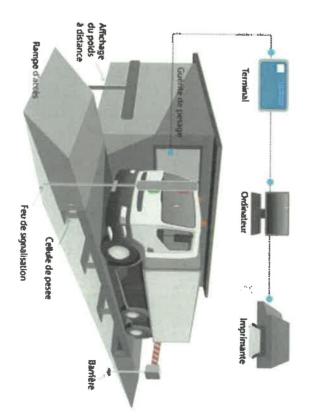
L'outil peut potentiellement profiter à tout le territoire ou au moins à une grande majorité des exploitants agricoles du territoires et toute filières confondues.

- Trouver le terrain (friches industrielles/délaissés?)
- Devis
- Travaux

POINTS DE VIGILANCE

Trouver un terrain pour accueillir l'ouvrage

Gestion et accès à l'ouvrage





Coût:

Acquisition d'un terrain Achat d'un pont à bascule + de 50t : **40 000 à 50 000€ HT**

MESURE 5 : ACQUISITION DE MATÉRIEL EN COMMUN

CONTEXTE DU BESOIN ET DU PROJET COLLECTIF

 Un besoin d'outils adaptés aux nombreuses productions végétales en place

Une volonté générale d'acquérir de nouveaux outils

pour faire évoluer les pratiques agricoles

Un atout : présence de structures collectives

existantes : CUMA du Goguet, CUMA Désirée

Reprise de contact avec les agriculteurs du périmètre impacté

Étude pour mesurer les besoins en matériel

Achat et mise en circulation

DÉPENSES POUVANT ÊTRE PRISES EN CHARGE

Exemple de couts en fonction des matériels évoqués, donnés à titre



- Grue:50 000 €

indicatif:

- Porte-engin : 25 000 €

- Semoir: entre 20 000 € et 120 000 €

Exemple de matérie





Synthèse des pistes de projets collectifs

Issues de la réunion de concertation avec les agriculteurs	Proposées par le maître d'ouvrage	Proposées en entretien avec les agriculteurs directement impactés
Développer un réseau d'irrigation en collectif	Développement des circuits courts (projet à construire avec le monde agricole)	Achat d'un camion frigorifique pour développer les circuits courts (2 exploitations)
Soutien à un projet de méthanisation en développement		Soutien à un projet de méthanisation en développement
Achat et pose de clôtures de protection contre les lapins et autres dégâts de gibier.		Achat de matériel en co-propriété
Achat d'un pont bascule en collectif		
Acquisition de matériel en commun		

4. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS COLLECTIFS



Régime juridique

Voie contractuelle via une convention tripartite

Consignation du fond à la Caisse des Dépôts



Parties prenantes

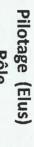












- Validation des actions à financer
- Priorisation des projets



- Analyse technique, financière et juridique des dossiers
- Donne son avis sur l'éligibilité du projet



Suivi/Communication

Diffusion du compte rendu de chaque COPIL à la CDPENAF

PROPOS INTRODUCTIFS

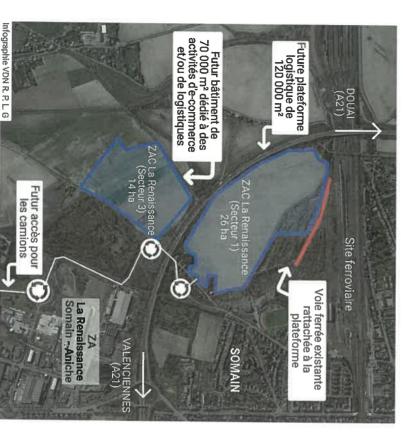
Pas de Calais suite à la sollicitation de la SCI HUB Somain en janvier La présente étude a été réalisée par la Chambre d'Agriculture du Nord –



Pour quel projet ?

stockage et bureaux) sur un site de 29 ha connecté à la gare de Deroo souhaite implanter une plateforme logistique (bâtiment de Dans le cadre du développement de son activité, l'entreprise Bils terroviaire Somain afin de développer une activité de Fret

Le projet se situe sur la Zone d'Activités de la Renaissance





Pourquoi une étude E.R.C. Agricole ?

susceptibles d'avoir des conséquences négatives importantes sur et privés qui, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation, sont Réduire, Compenser » agricole (CRPM), « les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics En vertu de l'al. 1er l'article L122-1-3 du code rural et de la pêche maritime l'économie agricole » doivent faire l'objet d'une étude dite « Eviter,



Des conditions cumulatives remplies

du dispositif : 3 conditions cumulatives pour entrer dans le champ d'application Selon l'article D112-1-18 du CRPM, le projet doit remplir

- Condition de nature : Projet soumis à une évaluation de l'environnement. superieure au seuil fixé par l'annexe à l'article R122-2 du code terrain d'assiette supérieure à 10 ha (~30 ha), soit une surface environnementale systématique du fait de la taille de son
- Condition de localisation : Situation en zone à urbaniser, agricole, et/ou naturelle au plan local d'urbanisme affectée ces 3 dernières années à une activité agricole.
- Condition de consistance : Plus de 3 ha de surface agricole (seuil par arrêté préfectoral en date du 26 juillet 2018 pour le département du Nord) définitivement et irréversiblement pris à l'économie

et de la pêche maritime. « Eviter, Réduire, Compenser » agricole imposée par le code rural d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais pour mener cette étude Pour ce faire, le maître d'ouvrage a mandaté la Chambre



Méthodologie utilisée

Collecte des données

détaillée du contenu attendu. Elle se fonde sur des données provenant de plusieurs sources : L'étude se base sur les exigences de la CDPENAF du Nord, transmises à la Chambre d'Agriculture sous la forme d'une grille

- Entretiens individuels avec les exploitants impactés (2 exploitations concernées)
- Etude d'impact
- Données statistiques issues de l'INSEE et du ministère de l'Agriculture (AGRESTE)
- Données issues de références et indicateurs régionaux
- Bases de données internes de la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais
- Mobilisation de connaissances de terrain et des compétences de la Chambre d'Agriculture

Planning

Détermination du périmètre d'impact

(Voir schéma de la procédure ci-dessous)

Le délai d'instruction de l'étude préalable agricole imparti au préfet de Département s'ajoutera au délai de réalisation de l'étude



Dépôt du dossier en Préfecture Transmission à la CDPENAF par le

Dans les 2 mois suivant salsine Passage en CDPENAF

Avis émis par le Préfet

UN TRAVAIL EN 3 ÉTAPES

- Focus sur les exploitations impactées
- Les entreprises en lien avec les exploitations impactés
- Caractérisation des effets négatifs sur l'économie agricole
- Synthèse des impacts



CONTEXTUALISATION ET ETAT DES LIEUX





IDENTIFICATION DES MESURES A METTRE EN OEUVRE

- Raison d'être du projet
- Présentation de l'aménagement de la zone
- Méthode utilisée pour délimiter le périmètre
- Application des critères au projet
- Structure des exploitations
- L'agriculture, un secteur économique pourvoyeur d'emploi
- Le foncier agricole et son évolution au sein de l'intercommunalité

- Atelier de concertation animé par la chargée de développement territorial du secteur à l'aide de techniques d'animation prouvées et adaptées au territoire
- Proposition d'un plan d'actions partagé entre les acteurs





PROP

SOM

SOMMAIRE
PROPOS INTRODUCTIFS
SOMMAIRE
PARTIE 1 – DESCRIPTION DU PROJET ET DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE
1.2. Un site de 29,4 hectares localisés sur la ZA de la Renaissance est classé 1AUE au plan local d'urbanisme de la commune 1.3. Un projet logistique pour redynamiser le site ferroviaire de Somain Présentation du maître d'ouvrage ∶ le groupe Bils Deroo
Présentation du «Projet Somain »
 DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE : MÉTHODE UTILISÉE ET APPLICATION 1 Etendine parcellaire des exploitations directement impactées par le projet
2.2. Orientations agricoles majoritaires du secteur
 2.3. Localisation des opérateurs économiques en lien avec les filières impactées 2.4. Périmètre administratif - Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent
2.5. Application des critères ou projet
PARTIE 2 ETAT DES LIEUX DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE ÉTUDIÉ
1. DES CONDITIONS NATURELLES FAVORABLES À L'ACTIVITÉ AGRICOLE

5. ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE : DES PRODUCTIONS BOVINES DOMINANTES

4. DES SURFACES CULTIVÉES DIVERSIFIÉES

2. STRUCTURE DES EXPLOITATIONS

1.2. La CCCO : une mosaïque de paysage

1.1. Des caractéristiques pédoclimatiques propices

3. ORIENTATIONS TECHNICO-ÉCONOMIQUES MAJORITAIRES SUR LE TERRITOIRE

2.4. L'agriculture, un secteur qui reste pourvoyeur d'emplois dans les exploitations

2.3. L'organisation du travail au sein des exploitations 2.2. Des exploitations agricoles de plus en plus grandes 2.1. Identité agricole des différents périmètres d'impact

ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS

Lucie Desmet Chargée de développement territorial lucie laly@npdc.chambagri.fr

